

Etats généraux des chiffres du chômage et de la précarité

Actes

Mardi 29 mai 2007

(La séance est ouverte à 13 heures 45, sous la présidence de Guillaume Duval., rédacteur en chef d'Alternatives Economiques)

M. le PRESIDENT.- Bonjour à tous. Avant de commencer nos travaux, j'aimerais remercier les nombreux organisateurs sans les nommer tous, et en particulier le Collectif des Autres Chiffres Du Chômage, d'avoir associé Alternatives Economiques à cette manifestation qui porte sur un sujet qui nous tient à cœur, qui est malheureusement régulièrement au cœur de notre travail rédactionnel depuis le temps où le chômage de masse frappe ce pays. Nous sommes partis pour un long marathon non-stop avec 17 interventions et discussions, selon une savante gradation que vous avez pu noter sur le programme. Nous allons commencer par étudier la question des chiffres en eux-mêmes pour élargir ensuite le débat sur le halo du chômage, le sous-emploi et la précarité, pour terminer par une articulation avec les politiques publiques et les indicateurs à mettre en place. Auparavant, les statisticiens de la DARES vont nous faire une courte présentation de cette initiative.

M. WOLFF.- Il nous a été demandé à nous, représentants du personnel de la DARES, de réaliser l'introduction de ce séminaire. Nous avons été nombreux dans cette salle à avoir répondu à l'appel des syndicats du Ministère de l'emploi, du CEE, de l'ANPE, de l'INSEE, des associations de la société civile, d'AC !, du MNCP, de l'APEIS, des réseaux Stop Précarité et d'alerte sur les inégalités et enfin du Collectif ACDC pour cette réflexion sur le chiffrage du chômage et de la précarité.

Cette invitation des représentants du personnel de la DARES en introduction de cet après-midi a du sens dans la mesure où une grande partie du personnel de notre institution s'est fortement mobilisée sur les choix pris en matière d'estimation mensuelle du taux de chômage, choix très critiqués ces derniers mois.

Nous remercions les organisateurs de nous avoir invités. Nous sommes trois à avoir accepté, à titre personnel, d'être présents. Nous n'avons pas eu le temps d'organiser une assemblée générale, aussi n'avons-nous pas été spécifiquement mandatés par le personnel de la DARES pour parler. Dans un premier temps, j'aimerais revenir sur les quelques événements qui ont marqué la statistique publique sur la question de l'estimation du chômage en France ces derniers mois.

Les premiers doutes sur la réalité de la baisse du chômage datent d'une bonne année et, à titre exemple, par la dénonciation des radiations massives par les associations de chômeurs. Dès le 2^{ème} semestre 2006, ces doutes se généralisent parmi les statisticiens. On en trouve des échos dans les notes de conjoncture de l'INSEE : mise en perspective avec l'évolution de la population active et le niveau de l'emploi, la baisse du chômage paraissait trop importante. Je vais faire rapidement une petite digression technique pour ne pas avoir à y revenir par la suite.

Deux sources statistiques sont utilisées pour estimer le chômage : d'une part l'estimation directe par l'Enquête Emploi de l'INSEE et d'autre part une estimation « indirecte » par les listes administratives de l'ANPE. On utilise la ressemblance de certaines catégories de demandeurs d'emploi avec les chômeurs BIT pour estimer les évolutions mensuelles du chômage.

Il existe toujours un écart entre les deux estimations que l'on recalcule (dans le jargon) une fois par an en mars. Toutefois, cette année, l'écart a été jugé, semble-t-il, trop important. En 2006, le chômage est à 9,8 %, soit une stagnation selon l'Enquête Emploi, et il est à 9,1 %, soit une baisse notable par les sources de l'ANPE. Cela a souvent été interprété comme un parti pris dans le choix entre les deux sources et ce qui est à l'origine des mouvements dont vous avez tous dû entendre parler dans la presse.

Mme PONCEAU.- Nous avons décidé de faire un rappel chronologique des différents événements qui ont rythmé la question sur l'estimation du chômage en France ces derniers mois.

Le 17 janvier 2007, l'INSEE, en invoquant des problèmes techniques, annonce alors son intention de reporter à l'automne la publication des résultats de l'Enquête Emploi, ce qui implique que le recalage nécessaire à la validité des séries statistiques du chômage BIT est reporté d'autant. Il est peu de dire, dans le contexte politique de l'époque, que ce report a suscité de nombreuses réactions dans le monde statistique qui s'est ainsi mis à attendre avec une impatience inhabituelle la réunion de la formation emploi-revenus du CNIS qui a eu lieu le 8 mars. Plusieurs articles de presse se sont faits l'écho d'une sous-estimation du taux de chômage.

Ainsi, le 13 février 2007, l'OFCE affirme s'attendre à une réévaluation de 0,3 point pour décembre 2006. Le 6 mars 2007, soit deux jours avant cette réunion du CNIS, *Le Monde* publie des extraits d'une note anonyme attribuée à des agents de l'INSEE et de l'ANPE qui estime qu'une révision à la hausse du taux de chômage BIT de 0,8 point, soit 200 000 chômeurs de plus, ne serait pas surprenante compte tenu des évolutions qui ont affecté la façon de suivre les demandeurs d'emploi et de gérer les listes de l'ANPE depuis mi-2005.

Le 8 mars, se déroule la réunion de la formation emploi-revenus du CNIS. En bref, l'INSEE y a présenté les problèmes structurels posés par l'Enquête Emploi, ainsi que les éléments qui justifient, selon lui, de s'interroger sur la qualité des résultats pour 2006. L'évolution de la non-réponse et les résultats divergents avec d'autres sources sur les statistiques du marché du travail ont été ainsi avancés.

L'INSEE a également communiqué à cette occasion le résultat brut du chômage issu de l'Enquête Emploi tout en ne le validant pas. La DARES a présenté quelques causes possibles de divergence entre l'estimateur mensuel et l'Enquête Emploi du fait d'évolutions propres à l'ANPE et a chiffré ses effets à 40 000 personnes. Elle a indiqué qu'il était difficile de chiffrer l'ampleur de l'ensemble des évolutions. L'incrédulité a été générale dans l'assistance.

Une semaine plus tard, le 15 mars, plus de la moitié du personnel et de l'encadrement de la DARES, réunis en assemblée générale, adressent une lettre ouverte à leur directeur pour demander une plus grande transparence sur les travaux menés en interne, estimant qu'une partie des résultats éclairant l'écart entre les données ANPE et l'Enquête Emploi n'a pas été présentée au CNIS. Elle réclame également la suspension de la publication de l'estimation mensuelle du chômage BIT.

Le 30 mars, l'INSEE et la DARES publient quand même, comme à l'habitude, l'estimation mensuelle du taux de chômage pour février. Le même jour, Eurostat publie également un taux de chômage BIT pour la France, en ayant recalé sa série sur l'Enquête Emploi dont ses services, à l'inverse de ceux de l'INSEE, considèrent la qualité comme suffisante.

Le 19 avril, une intersyndicale des services statistiques de l'emploi (INSEE, DARES et ANPE) convoque un point presse pour réclamer, devant les journalistes, que soit suspendue la publication de l'estimation mensuelle du taux de chômage BIT basée sur les données de l'ANPE, en cohérence avec la suspension temporaire de la publication INSEE de l'Enquête Emploi. Enfin, le 26 avril, 35 % des salariés de l'ensemble de la DARES sont en grève dans un mouvement particulièrement suivi dans les services essentiellement statistiques. A cette occasion, les syndicats ont renouvelé le message du 19 avril et ont réaffirmé leur soutien à la contestation du personnel de la DARES.

M. WOLFF.- Cette série d'événements n'est pas, en elle-même, à l'origine de l'idée d'organiser des états généraux des chiffres du chômage et de la précarité. A l'occasion de cette mobilisation du personnel de la DARES, l'idée s'est progressivement affirmée et a pris forme en particulier grâce au Collectif des Autres Chiffres Du Chômage.

Les thèmes qui vont être abordés dans les tables rondes d'aujourd'hui prennent un sens particulier dans cette mise en perspective.

La statistique publique est une démarche qui doit être double. Elle doit être d'abord scientifique. La construction d'indicateurs pour observer un phénomène social doit être un processus réflexif. La pertinence de ces indicateurs doit pouvoir être continuellement discutée. C'est aussi une question de déontologie.

La démarche doit également être opératoire. Si le cadre d'analyse, le nombre et la complexité des indicateurs, doit correspondre à la complexité du phénomène, il doit également être opérationnel, à savoir compréhensible par les citoyens et utilisable par les pouvoirs publics.

A cette double exigence, s'ajoute la nécessité de promouvoir la diffusion de ces travaux. C'est à ce travail que nous allons collectivement nous atteler aujourd'hui avec les trois tables rondes qui vont suivre.

M. TORTERAT.- La première question est la suivante : quels chiffres pour le chômage ? Ce questionnement, assez centré sur l'architecture de la statistique de l'emploi, est lui-même double. D'une part, des questions très « pratiques » : comment améliorer et mieux utiliser l'Enquête Emploi. D'autre part, des questions plus « théoriques » ou plutôt

plus « déontologiques » : quelles conditions de transparence et de coopération doit-on mettre en œuvre pour restaurer la crédibilité dans les chiffres de l'emploi fournis par le système statistique public ? Par qui et comment doivent-elles être mises en place ?

Cependant, on perdrait l'essentiel en en restant là, car on n'a alors qu'une réponse très partielle à une question que l'on a encore laissée implicite, celle de la manipulation possible des statistiques publiques. En rester là renvoie, à tort à notre avis, les problèmes déontologiques, les problèmes d'indépendance à un seul axe d'analyse, celui du fonctionnement des institutions : si le grand public était habitué à mettre en balance plusieurs indicateurs différents sur des phénomènes sociaux complexes tels que le chômage et la précarité et ne passait pas par l'utilisation d'un seul chiffre (en l'espèce le taux de chômage BIT), on peut légitimement penser qu'une manipulation serait bien plus difficile. La lutte pour la baisse du taux de chômage ne pourrait pas remplacer la lutte contre le chômage.

Par ailleurs, il ne suffirait pas que la discussion s'engage sur d'autres indicateurs permettant d'appréhender le halo du chômage. Ce fameux halo du chômage n'est en fait qu'une partie d'un plus général halo de la précarité. Cette journée doit aussi être l'occasion de dépasser l'approche chômage pour aller jusqu'au questionnement de l'emploi inadéquat ou de la qualité de l'emploi : des emplois qui n'ont rien à voir avec le chômage ou avec son halo (leurs titulaires ne sont pas forcément inscrits à l'ANPE ou ne se disent pas forcément chômeurs), mais sont déclassés, insoutenables pour la santé ou ne permettent pas de vivre décemment. C'est pourquoi il est important d'évoquer les indicateurs du chômage et de la précarité comme l'annonce le titre des états généraux.

Pour reprendre le fil du déroulement de la journée, après la question « Quels chiffres pour le chômage », il faut se rendre à l'évidence, un meilleur chiffre du chômage BIT ne suffit pas. Il faut d'autres chiffres pour un peu mieux saisir le halo de la précarité. C'est à ce questionnement que va tenter de répondre la deuxième table ronde : « Sous-emploi, précarité, emploi inadéquat : quels indicateurs ? »

Le cheminement est alors celui-ci : comment faire pour avoir un chiffre du chômage plus « propre » ? Comment faire pour avoir un cadre d'analyse également plus propre de la précarité ? Une dernière question se pose alors, car on a finalement abordé jusque-là que les conditions nécessaires pour poser un problème plus fondamental.

En effet, si le cadre d'analyse global n'est pas satisfaisant, beaucoup de données contextuelles sont cependant disponibles, sur Internet en particulier. Pour le dire vite, une réflexion sur le cadre d'analyse d'un halo de la précarité n'est pas suffisante. La disponibilité de données ne l'est pas non plus. Il faut se donner les moyens de diffuser le cadre de réflexion lui-même. Quel serait le gain si l'on pouvait disposer de chiffres parfaits et d'un cadre adéquat et que personne ne puisse ou ne sache en disposer ?

La critique publique et la diffusion des cadres d'analyse sont déjà un problème dans la mesure où leurs absences peuvent « pousser à la faute » le monde politique. Une réflexion continue et critique sur les indicateurs associée aux politiques publiques est un garde-fou contre une telle dérive. L'Etat doit accorder cette possibilité de réflexion à ses statisticiens et les citoyens doivent exiger que ce débat soit public.

C'est plus généralement un problème quasi-philosophique qui est posé à la statistique publique et à ses acteurs. On dit souvent que la mission du service public est d'enrichir le débat public. C'est une formule relativement valorisante pour nous, mais quel débat est public lorsque sa formulation débouche sur une confiscation par des spécialistes ? En l'espèce, comment faire pour qu'un cadre d'analyse approfondi soit vraiment à la fois accepté, reconnu comme pertinent, utilisé et attendu par le grand public ?

En répondant à cette série de questions, on peut espérer construire l'autonomie du système statistique de l'emploi d'une manière finalement bien plus solide qu'en ne faisant que répondre aux questions, par ailleurs nécessaires, concernant la justesse en soi des cadres analytiques, l'autonomie des institutions.

Pourquoi ? Si l'on ne doit retenir qu'une seule raison, ce doit certainement être celle-ci : l'utilisation d'un chiffre unique, même excellent, assèche le débat, car son interprétation est nécessairement

univoque. En utilisant et en promouvant un cadre d'analyse plus complexe, on autorise les interprétations différenciées, on redonne des couleurs à un monde social gris, on encourage le débat. C'est ainsi que, en un mot, on peut enrichir le débat public.

Il ne faut pas se tromper. Enrichir le débat public, ce n'est pas être capable de fournir toujours plus de chiffres ou plus d'analyses, même si c'est, en soi, un objectif louable. Enrichir le débat public, c'est bien plutôt faire en sorte d'amener les gens à se poser des questions. Enrichir le débat public, ce n'est pas noyer les gens sous une avalanche d'informations, c'est leur donner les moyens de les faire jouer ensemble.

M. WOLFF.- L'important aujourd'hui va être de mettre en débat les choix méthodologiques devant la diversité de la société, à la fois des statisticiens, mais aussi des syndicalistes, des militants associatifs, des chômeurs et précaires, des usagers de la statistique, journalistes et citoyens. Toute statistique suppose des choix et des conventions. Il est vital que ces choix et ces conventions soient non seulement techniquement valides mais aussi socialement pertinents et reconnus comme tels. Tel est le rôle de ces états généraux aujourd'hui et plus largement du processus de concertation qui s'enclenche notamment avec le groupe du CNIS présidé par M. de Foucauld. Cette journée est une interpellation des citoyens. En effet, chacun est, au final, responsable de l'action publique par la critique qu'il peut exercer.

M. le PRESIDENT.- Le paysage est clairement posé.

Table ronde n°1

Quels chiffres pour le chômage ?

M. le PRESIDENT.- Nous voulions revenir sur les listes de l'ANPE et les chiffres du chômage fournis par l'administration qui gère le chômage, les problèmes qu'elles posent et les réformes qu'il faudrait y apporter.

M. JUGNOT.- En préalable, comme cela a été rappelé, il y a deux sources d'information pour suivre le chômage. D'une part les données administratives issues des fichiers de gestion de l'ANPE qui portent sur les demandeurs d'emploi en fin de mois, les DEFM. C'est le nombre qui fait la une des médias chaque mois. Et d'autre part, les données de l'Enquête Emploi qui portent sur le chômage BIT, avec un aspect conventionnel de sa définition, raison pour laquelle le taux Eurostat diffère du taux de l'INSEE - le taux dans les concepts de l'INSEE correspond ainsi habituellement au taux d'Eurostat plus 0,5 point, soit, en mars, un peu plus de 9 %.

Ces deux types de données ont des limites, mais aussi leurs intérêts. Il faut donc continuer à les utiliser à bon escient.

S'agissant des données administratives, celles de l'ANPE sont diffusées par la DARES. Elles sont issues des systèmes de gestion de l'Unédic et de l'ANPE. Leur évolution est donc sensible à un certain nombre d'événements, comme les événements récents l'ont montré.

Il y a d'abord les évolutions du mode de gestion des listes.

Ensuite, il y a les évolutions des politiques d'accompagnement des chômeurs. A titre d'exemple, la mise en place des entretiens mensuels en 2006 et, en 2001, la mise en place du PAP ont entraîné une multiplication des radiations. Le troisième type de changement, ce sont les évolutions du système d'indemnisation du chômage. Un certain nombre de demandeurs d'emploi ne voient pas l'apport que peut amener l'ANPE dans leur recherche d'emploi. S'ils ne sont pas indemnisés, ils préfèrent ne plus rester inscrits. Il ne faut pas en déduire que les chômeurs resteraient inscrits

seulement pour profiter de l'indemnisation du chômage comme certains discours le suggèrent : il faut se souvenir que la moitié des chômeurs ne sont pas indemnisés. Le dernier type d'événement qui peut influencer les statistiques de l'ANPE, ce sont des problèmes techniques. Chaque mois, les chômeurs doivent actualiser leur situation. Auparavant, les grèves de La Poste avaient des effets. Désormais, ce sont parfois des problèmes techniques informatiques comme cela est arrivé fin 2005. On observe alors une hausse des sorties pour ce que l'on appelle des « absences au contrôle », des personnes qui n'actualisent pas leur situation en fin de mois.

Pour ces différentes raisons, les statistiques administratives sont parfois perturbées dans le sens où elles peuvent conduire à sortir des statistiques de l'ANPE des personnes qui se considèrent toujours comme chômeurs. Philippe Ravalet a présenté au CNIS en mars plusieurs de ces modifications qui peuvent conduire à relativiser l'ampleur de la baisse du chômage observée depuis 2005. Ces données restent intéressantes pour trois raisons. Premièrement, elles sont disponibles rapidement. Deuxièmement, elles sont exhaustives à tous les échelons géographiques du territoire. Enfin, elles portent sur les demandeurs d'emploi, donc sur les bénéficiaires de l'action du service public de l'emploi, qui constitue une politique publique importante mobilisant de nombreux acteurs et des moyens importants.

En tout état de cause, faire une analyse au mois le mois dès la sortie des chiffres reste, à mon sens, sans intérêt puisque l'on ne dispose pas d'autres informations pour compléter et enrichir les analyses à ce moment-là. Les faire avec un jour d'avance est encore plus stupide.

D'une certaine manière, l'Enquête Emploi est complémentaire. Elle mesure le chômage d'une façon neutre par rapport aux effets de gestion et aux incidents qui affectent les données de l'ANPE. Elle permet d'enrichir l'analyse du marché du travail du côté du chômage. Par exemple, on peut regarder quelles sont les personnes qui se disent chômeuses, mais qui ne sont pas inscrites à l'ANPE. Elle permet également d'enrichir les analyses du côté de l'emploi, notamment sur la précarité et le sous-emploi.

En revanche, l'Enquête Emploi n'est disponible qu'avec retard par rapport aux statistiques de l'ANPE et elle ne permet que des analyses nationales.

Outre ces deux sources, s'ajoute l'estimation mensuelle du taux de chômage BIT constituée à partir des deux autres. Calé une fois par an sur l'Enquête Emploi, il donne à cette occasion une information structurelle analogue à celle de l'Enquête Emploi. Entre deux calages annuels, il évolue comme les statistiques de l'ANPE et n'apporte donc pas beaucoup d'informations supplémentaires. C'est donc un BIT *Canada Dry*. Son utilité se situe plutôt sur le terrain de la communication. Tant que l'Enquête Emploi est publiée annuellement, la publication mensuelle de cet indicateur permet de nuancer le chiffre mensuel du chômage en rappelant qu'il faut toujours raisonner par rapport à la population active.

Dans ce contexte, quelles pistes pour l'avenir ? On peut d'abord se demander s'il ne serait pas utile de redéfinir les catégories de demandeurs d'emploi et changer d'indicateur phare pour passer au moins à deux. De fait, les huit catégories du DEFM ne sont plus pertinentes. Elles ne servent ni à l'activité opérationnelle de l'ANPE, ni à gérer l'indemnisation du chômage. Elles ne sont pas pertinentes pour les analyses statistiques et elles ne sont plus en rapport avec les objectifs des politiques d'emploi. Un rapport de la Cour des comptes de 2006 a souligné ce décalage entre ces catégories qui ne servent plus à personne et qui continuent d'être diffusées.

L'indicateur phare actuel des catégories 1 ne concerne que les demandeurs d'emploi qui recherchent un CDI à temps plein et qui n'ont pas eu de petit boulot dans le mois. Il renvoie donc à un modèle du marché du travail dépassé depuis longtemps avec le développement des emplois précaires, du temps partiel et de l'intérim. De plus, on sait qu'il y a des biais possibles. Face à des femmes qui viennent s'inscrire à l'ANPE, surtout celles qui ont des enfants, certains agents vont spontanément leur demander si un temps partiel ne les intéresserait pas.

De ce point de vue, la distinction opérée dans la publication trimestrielle de la DARES sur le marché du travail entre tous les inscrits, quel que soit le type de contrat qu'ils recherchent et qui n'ont pas eu de petit boulot dans le mois, et ceux qui en ont eu un, me semble plus pertinente. Elle ouvre une piste pour une évolution de l'indicateur publié chaque mois en mettant en avant deux indicateurs : ceux qui n'ont pas eu de petit boulot et les autres.

Par ailleurs, il faudrait suivre de façon homogène les demandeurs d'emploi en fonction de la situation qu'ils vivent. Tout d'abord, il y a ceux qui ont des petits boulots. Cela revient à poser la question de la notion d'activité réduite. Actuellement, cette notion est surtout calée sur les règles de l'assurance-chômage. L'activité réduite se compte en nombre d'heures dans le mois, car cette façon de compter sert au calcul de l'indemnisation du chômage.

Avec les bascules en catégorie 5 des bénéficiaires de contrats aidés, on a vu qu'on arrivait, d'une certaine manière, à un paradoxe. Ceux qui ont un petit boulot aidé, pour les aider à retrouver un emploi, donc parce qu'ils sont plus éloignés du marché du travail, sont sortis des chiffres du chômage. Alors que ceux qui ont un petit boulot d'attente dans le secteur privé sont considérés comme ayant une activité réduite et restent inscrits au chômage, souvent à juste titre, car ce n'est qu'un petit travail d'attente et souvent des CDD très courts ou des missions d'intérim.

Il serait plus logique que la distinction soit faite en fonction du type de contrat retrouvé, par exemple en cohérence avec la notion d'emploi durable utilisée dans les politiques publiques. L'activité réduite pourrait être alors séparée en deux groupes : ceux qui ont un CDI ou un CDD de plus de six mois, qui pourraient être comptabilisés à part, qui pourraient être basculés dans une catégorie de personnes en emploi et qui en recherche un autre ; ceux qui ont un CDD de moins de six mois ou une mission d'intérim, qui resteraient comptés dans les chômeurs.

Une autre évolution pour homogénéiser la façon de compter les demandeurs d'emplois qui vivent la même situation concerne les licenciés économiques.

Actuellement, un licencié économique, selon les cas, peut être compté soit dans les catégories usuelles (1, 2, 3, 6, 7, 8), soit en catégorie 4, s'ils ont une CRP, ou alors en catégorie 5, s'ils ont un CTP. Or, ce sont pourtant des chômeurs, ils ont été licenciés économiquement et ont le même type de prestation pour les aider à retrouver un emploi.

Cette complexité illustre surtout la complexité des dispositifs eux-mêmes qui se sont empilés au fur et à mesure pour montrer que les uns et les autres, les partenaires sociaux comme le ministre, voulaient aider les

bénéficiaires. Avec le PARE-PAP, le service public de l'emploi est censé proposer un appui individualisé à chaque chômeur en fonction de ses caractéristiques et du contexte local. Aussi, *a priori*, on a un peu le même type de produit, qu'il devrait être bon de comptabiliser de la même façon.

Enfin, il faudrait sans doute comptabiliser le nombre de chômeurs envoyés en formation par le service public de l'emploi dans le cadre de leur recherche d'emploi parmi les chômeurs, au même titre que ceux qui bénéficient de prestations d'accompagnement comme les bilans de compétence. Actuellement, ils sont comptabilisés en catégorie 4, en dehors des statistiques. En conclusion, il faudrait donc redéfinir les indicateurs des catégories de demandeurs d'emploi utilisés dans la publication mensuelle du chiffre du chômage en mettant en avant deux champs : les DEFM sans activité réduite et les DEFM avec activité réduite, en réintégrant dans le champ des chômeurs tous les licenciés économiques, quel que soit le dispositif, et tous ceux qui bénéficient de prestations d'accompagnement, y compris la formation. Il serait peut-être utile de redéfinir la notion d'activité réduite en fonction de la notion l'emploi durable.

J'aimerais dire aussi deux mots sur les autres questions de la table ronde. S'agissant de l'Enquête Emploi, il me semble que la question est avant tout celle de la valorisation de la richesse de l'enquête en mettant en place une publication trimestrielle, même s'il s'agit d'informations structurelles qui évoluent lentement. Le rythme trimestriel permet en effet de rester dans le champ médiatique et de ne pas se faire asphyxier par une publication mensuelle sur un champ partiel.

S'agissant de l'indépendance, je ne suis pas convaincu qu'il y ait une architecture juridique miracle. Faire des textes ne sert que quand ils sont appliqués, ce qui n'est pas toujours le cas. Par ailleurs, avoir des textes n'évitera pas que certaines personnes, en fonction de leur caractère, de leurs intérêts personnels ou de leurs ambitions, s'assoient un peu sur les principes déontologiques.

M. le PRESIDENT.- Des données utiles, mais fragiles et à redéfinir en ce qui concerne l'ANPE, des données à publier plus fréquemment en ce qui concerne l'Enquête Emploi et un certain scepticisme sur les réformes institutionnelles pour gérer tout cela.

Nicolas Prokovas, vous êtes économiste et vous vouliez également revenir sur l'articulation entre statistiques publiques et politiques de l'emploi en général.

M. PROKOVAS.- Je vais appuyer l'analyse de Stéphane Jugnot en insistant plus particulièrement sur une série de choses qu'il a très adroitement mises en exergue dans sa présentation. Je vais parler des statistiques et de leur usage. De quelles statistiques avons-nous besoin, au-delà de celles dont on dispose, et quel usage en fait-on ? Mon propos va ainsi être structuré en deux temps, un premier qui portera sur le bon usage des statistiques et un deuxième qui abordera les raisons pour lesquelles cet usage est parfois conditionné par des impératifs d'ordre politique.

1. Sur le bon usage des statistiques, je vais centrer mon propos sur les statistiques de l'ANPE. Il est de notoriété publique qu'une production de statistiques régulière et de qualité est requise et ce à plusieurs titres. Tout d'abord, pour pouvoir faire face à des obligations d'ordre macro-économique : on ne peut pas combattre le chômage sans le connaître. Ensuite, car une connaissance fine des caractéristiques du chômage et des chômeurs permet de mieux asseoir la politique, l'intervention en termes d'intermédiation.

Du point de vue de l'ANPE, il est important de disposer et de mettre en place une série de données, c'est d'ailleurs ce qu'elle fait. Elle produit une batterie d'indicateurs qui décrivent pratiquement tout dans tous les sens. Pour la plupart, il s'agit de données publiques qui sont publiées régulièrement. Dans une moindre mesure, il s'agit de données produites et dispensées sur demande, qui ne sont pas directement accessibles.

En outre un des outils extrêmement utiles dans cette double optique qui est celle de l'ANPE, à savoir l'intervention sur le marché du travail et la connaissance de son fonctionnement, est le fichier historique des demandeurs d'emploi. Il s'agit d'une base de données historicisée qui permet de suivre tous les passages d'une personne par le chômage. Cette base comprend toute une série de données régulièrement produites et très bien entretenues qui donnent beaucoup d'informations détaillées concernant les caractéristiques sociodémographiques des demandeurs d'emploi et leur positionnement sur le marché du travail.

Ainsi, entre données conjoncturelles et données longitudinales, l'on devrait *a priori* disposer de tout ce dont on a besoin. Or, le problème est que la plupart de ces données ont été conçues il y a assez longtemps. Par conséquent, elles ne correspondent pas forcément à la réalité actuelle, car elles n'ont pas toujours intégré les évolutions qui se sont manifestées entre temps. Pour illustrer mon propos, je vais donner deux exemples majeurs de décalage entre ce que l'on produit et ce qui se passe sur le marché du travail.

Le premier décalage vient de l'intensité de plus en plus grandissante de l'exercice d'activités réduites, c'est-à-dire le fait de travailler tout en étant chômeur. Cela a été souligné entre autres dans la note n° 3 du collectif ACDC. De nos jours il y a de plus en plus de chômeurs qui travaillent. Il faut donc repenser certains indicateurs à produire de manière régulière et automatique pour rendre compte de cette réalité.

Le deuxième décalage est lié à la récurrence du chômage. Il y a de plus en plus de personnes qui sortent du chômage pour y retourner quelques mois plus tard. Lorsque l'on élargit la fenêtre d'observation, on voit qu'en l'espace de trois ans la moitié des personnes qui étaient sorties du chômage y sont retournées. Autrement dit, la moitié des personnes inscrites aujourd'hui au chômage était déjà présente dans les fichiers de l'ANPE il y a trois ans.

Tout cela oblige à revoir et à repenser les données statistiques que l'on produit régulièrement. Non seulement les chômeurs travaillent, mais même quand ils sortent du chômage, ils ne cessent pas d'être chômeurs.

2. Le deuxième constat est lié à l'usage qui est fait de ces statistiques et au sentiment très répandu qu'il n'est pas en phase avec la demande publique. Ceci est dû, à mon sens, à un double écueil :

a) premièrement, il y a une forte normativité dans le discours relatif au chômage et au fonctionnement du marché du travail plus généralement. Lorsque l'on touche à de tels sujets, on part du principe que c'est très bien qu'il y ait moins de chômage ou qu'il n'y ait pas de licenciements. On problématise rarement cette prise de position ; on ne s'intéresse ni à la nature de l'emploi ni à la finalité de la production ni aux conditions de travail. C'est ce qui fait à la limite que l'on accepte facilement que la

baisse, fût-elle provisoire, du nombre de chômeurs soit une bonne chose. Cette normativité induit ainsi certaines dérives car la statistique administrative devient une mesure de l'efficacité de l'action publique ou de la politique publique de l'emploi. En d'autres termes, on a un indicateur qui vaut ce qu'il vaut (les DEFM de catégorie 1) et il est utilisé à mauvais escient, on lui fait dire bien plus qu'il ne le peut ;

b) deuxièmement, le rôle administratif de l'ANPE dans la mise en place de la politique de l'emploi pose problème. L'ANPE produit des statistiques dans un certain but : il est parfaitement légitime pour l'ANPE de disposer de données, non pas générales, mais finement détaillées pour lui permettre de savoir à tout moment qui peut être employé sur quel type d'emploi. Ceci est à l'origine d'une autre dérive : la tentation d'apurer les statistiques pour faire en sorte qu'elles ne fassent apparaître que les seules personnes censées être directement

« utilisables ». On introduit alors sans aucun débat des notions assez proches de la théorie du capital humain. C'est ainsi que le terme « employable » est utilisé de plus en plus, y compris au sein du service public de l'emploi. Enfin, je vais prendre deux exemples pour illustrer de façon un peu plus précise l'usage trop restreint voire orienté qui est fait des statistiques actuelles. Le premier exemple concerne une enquête conçue et mise en place par l'ANPE et la DARES qui porte sur les personnes qui sortent du chômage. À titre d'information, il y a environ 6,8 millions de sorties par an. Cela ne signifie pas qu'il y a 6,8 millions de personnes qui sortent du chômage chaque année, car la même personne peut entrer et sortir plusieurs fois. Toutefois, les flux sont très importants. Cette enquête vise alors à identifier les raisons pour lesquelles ces personnes sortent du chômage, ainsi que leur devenir immédiat. L'utilisation de cette enquête reste, à mon sens, extrêmement timorée. Elle porte simplement sur la reprise d'emploi, qui concerne à peu près un chômeur sur deux. Or, quand on regarde de plus près, on se rend compte que ces reprises d'emploi sont très souvent de courte durée. Elles n'empêchent pas que la personne qui sort du chômage continue de chercher un autre emploi. Elles n'empêchent pas non plus qu'un quart des personnes qui sortent du chômage déclarent en même temps être extrêmement mal à l'aise et insatisfaites de l'emploi qu'elles ont trouvé. La sortie du chômage en elle-même n'éclaire pas beaucoup la réalité.

Le deuxième exemple concerne l'indicateur utilisé actuellement pour repérer d'éventuelles tensions sur le marché du travail voire des difficultés de recrutement. Cet indicateur met en rapport les demandes d'emploi (personnes inscrites à l'ANPE) et les offres d'emploi qu'enregistre l'Agence nationale pour l'emploi. Il s'agit d'un indicateur extrêmement rustique qui donne une indication tout à fait superficielle de la réalité et qui ne devrait pas être utilisé dans la mesure où aucune information plus approfondie n'est fournie quant à la nature des emplois offerts, quant à la durée des contrats, quant aux modes de rémunération... Cependant, non seulement il est abondamment utilisé, mais il sert souvent de référence pour justifier des choix opérationnels relatifs à l'orientation professionnelle des chômeurs et même des choix politiques en termes d'ouverture du marché du travail à l'immigration.

M. le PRESIDENT.- Des indicateurs dont la construction est ancienne et qui ne correspondent plus forcément à la réalité plus des dérives induites par la forte normativité qui existe dans ce secteur. Dominique Goux, vous vouliez approfondir la question de l'enquête Emploi, de la manière de la traiter et de la publier.

Mme GOUX.- Je vais commencer par vous rappeler le contexte dans lequel on se place. En janvier 2003, l'enquête Emploi a connu des changements majeurs, certainement les changements les plus importants qu'elle ait connus depuis sa mise en place en 1950. Ces changements visaient essentiellement à assurer que l'enquête Emploi française soit en harmonie avec les enquêtes équivalentes des pays de la communauté européenne.

Les modifications ont porté essentiellement sur le rythme et le mode de collecte. Premier grand changement : désormais, les enquêtes européennes sur la force de travail sont toutes des enquêtes dont la collecte est effectuée en continu tout au long de l'année, tout comme l'enquête Emploi française. Le deuxième grand changement, qui visait également une harmonisation au niveau européen, a consisté à formaliser et objectiver la façon dont on pose les questions pour repérer les personnes au chômage suivant le concept du BIT. Ces diverses modifications ont fait l'objet de longues négociations et discussions entre chaque pays membre et Eurostat, pour se mettre d'accord sur une façon de repérer les chômeurs «

au sens du BIT » qui soit la plus proche possible d'un pays à l'autre. Les questionnaires des différentes enquêtes européennes débutent désormais de la même façon, directement par une trentaine de questions qui permettent de repérer si une personne est au chômage au sens du BIT.

Ces enquêtes européennes sont elles-aussi anciennes : elles datent de 1960. La France avait été l'un des premiers pays avec l'Italie et l'Allemagne à faire en sorte que les enquêtes soient disponibles au niveau européen et assurent un minimum de comparabilité. Aujourd'hui, au niveau européen, le degré de comparabilité des enquêtes sur l'emploi dépasse ce que l'on n'a connu dans le passé.

Comment améliorer cette enquête Emploi et comment l'utiliser ? La qualité de l'enquête Emploi actuelle est tout à fait raisonnable. Cette enquête a un faible taux de non-réponse ; il est de l'ordre de 17 à 19 % depuis 2003. C'est l'un des taux de non-réponses les plus faibles des enquêtes que fait l'INSEE, si l'on excepte les actuelles enquêtes de recensement.

L'enquête Emploi a un gros échantillon : 75 000 personnes de 15 ans et plus répondent à l'enquête chaque trimestre.

Il y a, vous avez dû en entendre parler, car cela a été mis au jour alors que c'était un aspect purement technique et méthodologique de l'enquête, des différences de résultats dans l'enquête Emploi selon les vagues de collecte. Toutefois, le point important est que ces différences sont stables dans le temps. De façon générale, la qualité de cette enquête est stable dans le temps. Et c'est précisément ce qu'il faut préserver. Tous les efforts doivent être déployés, non pas au service de l'amélioration de la qualité de l'Enquête Emploi, mais au service du maintien constant de sa qualité.

Une enquête qui a vocation à mesurer les évolutions du chômage, les évolutions de l'emploi et de la population active ne peut le faire correctement que dès lors que son protocole est stable dans le temps. C'est ce à quoi ont travaillé des générations de statisticiens depuis la première enquête Emploi, depuis 1950. De tout temps, l'effort central autour de l'enquête Emploi a été pour maintenir sa qualité constante. Bien sûr on a aussi fait évoluer l'enquête, procédé à des améliorations : mais toujours de

façon ponctuelle, avec des changements concentrés à des moments du temps, et à des intervalles de temps suffisamment espacés, de l'ordre de 7 à 8 ans.

Je crois qu'il ne faut pas se tromper d'objectif. Il faut garder constante la qualité de l'enquête Emploi. Les idées et possibilités d'amélioration de l'enquête doivent être accumulées et on les met en œuvre à un moment donné, par exemple tous les 8 ou tous les 10 ans.

On a beaucoup d'exemples d'enquêtes les uns et les autres, en tant que statisticiens, d'enquêtes pour lesquelles on a d'abord visé à l'amélioration de la qualité et qui permettent, au bout du compte, de mesurer l'évolution de la qualité de collecte plutôt que l'évolution de phénomènes que l'on cherchait à mesurer.

Quelles améliorations apporter à l'enquête Emploi actuelle ? L'une des améliorations qui me semble peut-être plus importante que les autres, consisterait à augmenter encore la taille de son échantillon, afin de pouvoir améliorer la qualité des estimations du taux de chômage et du nombre de chômeurs au niveau régional. En théorie, l'enquête Emploi permettrait de faire des évaluations au niveau du taux de chômage au niveau régional, par exemple si l'on se réfère aux critères de précision retenus au niveau européen. Lorsqu'on les regarde d'un peu plus près, on constate que, pour de nombreuses régions, l'échantillon est un peu petit pour permettre de mesurer de façon robuste les évolutions du taux de chômage. C'est un axe d'amélioration qui est facile à mettre en œuvre, mais qui coûte relativement cher. Il s'agit d'augmenter la taille de l'échantillon : cela a un coût immédiat et direct. Que peut-on faire avec l'enquête Emploi ?

On peut faire énormément de choses. Outre mesurer le nombre de chômeurs au sens du BIT, l'enquête Emploi permet depuis longtemps, et encore davantage dans sa nouvelle version, d'estimer le nombre de personnes qui sont dans des situations frontalières entre le chômage et l'emploi. Elle permet de produire des indicateurs qui vont de pair avec les estimations de chômage BIT. Elle permet de compter les personnes en sous-emploi, les personnes à temps partiel, subi ou volontaire. Elle permet d'évaluer la durée du travail.

La nouvelle enquête Emploi permet également d'analyser les transitions sur le marché du travail, mieux que ne le permettait l'enquête à l'époque où elle était annuelle : comment les personnes entrent et sortent du chômage ? Quelle est leur durée de permanence dans le chômage et dans l'emploi ? Y a-t-il des trajectoires spécifiques de personnes qui entrent et sortent du chômage ?

Je ne vais rien vous proposer de très innovant. Ces travaux et ces indicateurs sont régulièrement conduits par l'INSEE, à des rythmes variables : cependant le calcul et le commentaire de ces indicateurs pourraient être rendus plus systématiques. On pourrait imaginer des publications annuelles sur chacun de ces indicateurs.

Un autre indicateur est important – l'enquête Emploi permet de le calculer – il s'agit de l'évolution du chômage au sein des ménages : on ne se place plus dans une perspective individuelle, mais sous l'angle des ménages, de la répartition des chômeurs entre les ménages. L'INSEE a déjà proposé un certain nombre de publication sur le sujet, mais elles restent à ce jour erratiques, les premières remontent à la fin des années 1990. Concernant le sous-emploi, les publications de l'INSEE reprennent cet indicateur depuis le milieu des années 1980. Peut-être avant, mais je n'en ai pas connaissance. Donc, on pourrait imaginer des 4-pages thématiques sur ces différents sujets ou bien plus simplement, sans forcément y ajouter de commentaires, une publication systématique trimestrielle de la multiplicité des indicateurs disponibles.

Pour répondre, au moins partiellement, à la question de la transparence et de la crédibilité à redonner aux chiffres du chômage, on peut se poser la question du sens de publications mensuelles. Les évolutions que l'on cherche à mesurer au rythme mensuel sont de fait souvent ténues, et l'on ne dispose pas d'outil statistique adapté pour les mesurer correctement me semble-t-il. C'est pourtant ce qui a été préconisé dans le rapport Malinvaud au milieu des années 1980.

Il me semble que nous pourrions réfléchir à la pertinence et nous concentrer sur des publications trimestrielles. La nouvelle enquête le permet. Ce serait un compromis avec ce qu'il est possible de faire pour repérer les évolutions significativement solides au niveau trimestriel. A mon avis, c'est un premier point important.

Un deuxième point important : il me semble que les résultats de l'enquête Emploi devraient être systématiquement publiés au niveau trimestriel. En parallèle, un dossier relatif à la qualité de la collecte, aux conditions de collecte devrait être mis à disposition. Celui-ci pourrait faire le point sur le taux de réponse à l'enquête et sur tout ce qui concerne la façon dont a été conduite l'enquête, les particularités s'il y en a du trimestre concerné. Cela se fait en Espagne et en Grande-Bretagne. Les résultats sont mis à disposition et ils sont accompagnés d'explications sur la façon dont s'est déroulée la collecte, sur d'éventuels problèmes quand il y en a.

Une troisième voie serait la publication des résultats bruts de l'enquête, y compris au niveau trimestriel. La question s'est posée depuis 2003, date depuis laquelle les résultats sont trimestriels. Les diffuser d'une façon brute soulève une question : on mesure en effet en partie les effets saisonniers, mais je pense cependant que c'est une information importante. De fait, le niveau de chômage brut, non corrigé des variations saisonnières, correspond à une réalité. C'est vrai que le chômage monte de façon « systématique » entre certains trimestres et diminue de façon « systématique » entre certains autres, mais cela correspond à la réalité du chômage, de personnes, qui sont au chômage un trimestre donné et qui ne le sont pas le trimestre suivant. En France, on n'a pas l'habitude de publier les chiffres non corrigés des variations saisonnières. Je pense que c'est dommage, car ils pourraient judicieusement accompagner les publications corrigées des valeurs saisonnières (dites CVS) qui, quant à elles, posent d'autres difficultés, sur la façon dont ces variations saisonnières sont modélisées. Dès lors qu'il existe un modèle, il est possible d'en discuter les hypothèses. Par conséquent, il me semble qu'il serait bien que les publications trimestrielles soient doubles, non seulement corrigées des variations saisonnières, mais aussi fournies de façon brute.

M. le PRESIDENT.- Une enquête qui est de bonne qualité. On peut certainement faire des choses, mais il faut faire attention à la stabilité de l'enquête qui fait sa valeur. En termes de publications, publier de manière trimestrielle les résultats de l'Enquête Emploi permettrait non seulement de contrebalancer l'importance trop grande, qui est aujourd'hui accordée aux résultats mensuels du chômage, mais aussi de fournir des informations intéressantes. Si je puis me permettre d'ajouter un mot personnel, ce qui est

d'autant plus absurde, c'est que cette publication existe déjà. Sur le site d'Eurostat, vous pouvez accéder à une partie des données de l'enquête française, apparemment sur une base trimestrielle. Mais ce n'est pas disponible en France ! Comme toujours dans ce type d'exercice, nous avons pris un peu de retard. Il nous reste quelques minutes pour lancer un débat à propos de cette première table ronde.

M. MESTRE.- (*Université Paris I*) Comment se fait-il que l'Enquête Emploi ne soit pas publiée trimestriellement alors que, dans le numéro de présentation de 2003 de la revue Economies et statistiques, il a été répété à plusieurs reprises que ça allait venir très bientôt et que ce serait très utile ? **Un Intervenant.**- Evidemment, il existe trente-six définitions possibles du chômage. On a présenté les vertus et les défauts des différentes statistiques. Mais est-il possible de répondre à une question très simple : depuis un ou deux ans, le chômage a-t-il baissé ou non ?

M. SERMIER.- Je suis statisticien dans le privé et j'interviens en partie au titre de l'Association Pénombre, qui s'intéresse à l'usage du nombre dans le débat public. Celui-ci a été largement cantonné à un débat entre spécialistes. De ce point de vue, tout le raffut qui a été fait autour de ce non calage s'est traduit de manière très, très marginale dans la presse.

Pour ce qui concerne les résultats du mois d'avril, dans *Le Monde*, c'était du style : *“Malgré la polémique en cours sur les chiffres du chômage, le chômage baisse.”* Pour ce qui concerne les résultats du mois de mai, le début de la phrase *“malgré la polémique en cours sur les chiffres du chômage”* a été enlevé et le débat reste cantonné entre spécialistes. Vis-à-vis du grand public, le résultat a été complètement nul. Cela interroge, notamment sur le rôle de notre association, qui a vocation à s'intéresser à ce débat.

D'un point de vue organisationnel, je suis dans le privé, mais j'imagine le directeur d'une grande entreprise, qui déclare publiquement : *“C'est un constat d'échec et nous le vivons très douloureusement.”* Je me dis que premièrement, il a besoin de prendre des cours de communication de crise. Et deuxièmement, comment on le gère en termes de transparence organisationnelle ? Dans le privé, quelqu'un comme ce directeur, aurait été éjecté dans le mois qui suit !

Un Intervenant.- Je suis un simple citoyen. Je voulais que vous notiez qu'il existe aussi des personnes qui sont chômeurs ou chômeuses, mais étrangères, c'est-à-dire soumises au renouvellement du titre de séjour. Je peux témoigner qu'à chaque renouvellement du titre de séjour, la personne est systématiquement radiée. Désormais, les délais de rendez-vous pour un renouvellement sont plus longs. Autrefois, ils étaient inférieurs à un mois. Maintenant, ils sont de trois mois.

Résultat, la personne se retrouve convoquée, pour le renouvellement de son titre de séjour, ultérieurement. La cerise sur le gâteau : la date butoir de la dernière convocation était le 5 mai 2006. Or, le 5 mai était un vendredi, jour où les ASSEDIC ferment à douze heures. Il était matériellement impossible de présenter le nouveau titre de séjour, qui a été obtenu le 5 mai, à 13 heure 30.

Lorsque le titre de séjour est présenté la veille de son échéance, en l'occurrence le 16 mars, alors que le titre de séjour était périmé le 17 mars, l'avis de radiation était dans la boîte aux lettres le 17 mars au matin, ce qui sous-entend qu'il avait été envoyé bien avant alors que ce titre de séjour avait été présenté. Je me suis adressé au ministère du travail où l'on m'a répondu : *“Ils n'ont pas le droit de faire cela !”*

Marc MOREAU.- Bonjour ! Je participe à AC, Agir ensemble contre le Chômage. A propos de l'introduction, il me semblait qu'à propos de la statistique, il fallait aussi se demander à quoi elle servait. Ce n'est pas pareil de souhaiter des statistiques pour lutter contre la précarisation des droits ou bien pour isoler la main d'oeuvre utilisable. L'objectif de ces statistiques peut être intéressant à poser.

Un Intervenant.- L'ANPE offre le droit de recours. J'ai fait à chaque fois un recours. Je n'ai jamais eu de réponse !

M. JUGNOT.- Le chômage baisse-t-il depuis un an ? L'INSEE et la DARES ont indiqué qu'ils répondraient à cette question à l'automne. La plupart des économistes considèrent que le chômage a baissé, mais sans doute dans des proportions nettement moins fortes que ce qui est observé.

Sur la question des médias, je vais renvoyer à une chronique qui a été diffusée sur Arrêt sur images. Elle a mis en avant le paradoxe des médias qui parlaient du plus bas niveau atteint depuis vingt ans et du fait

que les chiffres étaient contestés. C'est un problème que tous les statisticiens connaissent avec leur rédacteur en chef, c'est la difficulté des médias à utiliser le mot “provisoire.” L'expression “chiffres provisoires”, ce n'est pas vendeur ! Enfin, un mot sur le débat dont l'effet aurait été nul dans le public. J'ai fait des interventions à l'université sur les statistiques à propos d'autres sujets. On m'a aussitôt parlé des chiffres du chômage, donc, je pense que cela a eu un petit effet.

M. le PRESIDENT.- Y compris sur la publication de l'Enquête Emploi ?

Mme GOUX.- Je confirme que c'était envisagé. Stéphane Jugnot l'a dit, une réponse sera fournie à l'automne.

M. PROKOVAS.- Je reviens sur la question de la baisse du chômage, si elle est factice ou pas. La réponse est celle que Stéphane Jugnot vient de donner à l'instant. Pour se prononcer, on doit mettre bout à bout une série de choses comparables et essayer de les comparer. La véritable réponse est incluse dans la définition du chômage. Tout dépend de qui l'on considère comme étant chômeur. La situation actuelle est cocasse et mérite qu'on s'y attarde un instant. Le nombre de chômeurs ne se limite pas aux statistiques de l'ANPE. Parmi les chômeurs, il y a tous ceux que ACDC a qualifiés d'« invisibles » ou que la CGT appelle des « exclus économiques du travail salarié ».

Sans parler du halo du chômage : je pense notamment aux personnes qui touchent le RMI. Pour x raisons, elles ne s'inscrivent pas au chômage, tandis que à l'Enquête Emploi, voire au recensement de la population, spontanément, elles se déclarent chômeurs. Ces personnes échappent à toutes statistiques. De

même que les personnes qui, faute d'avoir une indemnisation de la part de l'UNEDIC, faute d'avoir le courage d'affronter les services de l'ANPE ou des ASSEDIC pour se réinscrire après une radiation – à bon ou mauvais escient, peu importe – toutes ces personnes étaient inscrites à l'ANPE, elles étaient comptabilisées comme étant au chômage. Et puis, pour des raisons purement administratives, elles en sont sorties. Sont-elles au chômage ou pas ? Au sein de l'Union économique et monétaire, on a tendance à considérer que les États membres qui maintiennent leur

monnaie nationale n'ont pas « encore accédé à la monnaie unique ». On les appelle pour cela des États *pré-in*. Dans le monde du chômage, il y a beaucoup de *post-in* : des personnes qui étaient inscrites à l'ANPE et qui ne le sont plus, bien qu'elles soient toujours au chômage.

M. MARCHAND.- Je voulais compléter les propos de Dominique Goux sur la diffusion des chiffres de l'enquête emploi. En 2003, l'INSEE avait annoncé une diffusion, mais avait laissé entendre qu'il faudrait quelques années de recul, avant de pouvoir analyser des évolutions trimestrielles brutes. Par conséquent, il y a eu un délai entre le moment où l'annonce a été faite et celui où les premières informations trimestrielles ont été mises sur un site. Celui-ci est accessible à tous, même s'il n'est pas très simple d'y accéder. Cette information trimestrielle est à la disposition de tous ceux qui le souhaitent. Donc, je ne peux pas laisser dire que rien n'est diffusé. L'information est diffusée. Bien sûr, je reconnais que c'est laborieux. Je crois savoir que la revue Alternatives Economiques en a fait le reproche au CNIS. C'est vrai que l'accès à l'information n'est pas convivial, ni facilité. Ces points doivent être améliorés, non seulement une mise à disposition mais, surtout, le mode d'emploi de ces données. Mais l'on ne peut pas affirmer qu'il y a un manque de transparence total sur les chiffres.

M. le PRESIDENT.- Dominique Goux soulignait que l'enquête existe depuis un temps immémorial. Au passage, je signale qu'il y a eu une perte d'informations importante. Dans le temps, l'INSEE réalisait des documents synthétiques, qui s'appelaient des séries longues. Ils ne sont plus disponibles aujourd'hui, à moins de lancer des recherches, qui seraient longues et fastidieuses.

M. MARCHAND.- Cela n'a pas été actualisé, mais c'est en cours. Il y a eu une rupture importante, entre 2002 et 2003, qui est liée au changement d'enquête. Ces séries longues existent à peu près jusqu'en 2002. Elles sont disponibles sur cédérom. Puis, il y a eu une interruption. Normalement, les choses devraient être reboutées et reprises à partir de cette année.

Mme GOUX.- Ces séries longues étaient mises à jour annuellement et diffusées sous forme de cédérom. Cependant la rupture de série de 2003 était telle que rajouter un point, en 2003, qui n'était comparable à aucun

des points précédents, n'avait pas de sens. Il fallait ajouter plusieurs points pour que cela fasse sens. C'est un premier argument. Le deuxième, le plus fort, est que cette opération est lourde, elle prend donc du temps. Elle est en cours. Il faut tout refaire et repartir d'un nouveau protocole complet.

M. le PRESIDENT.- J'ai noté avec grande satisfaction que l'INSEE venait de *rétopoler* les comptes nationaux jusqu'en 1959. Le paradoxe, c'est que l'équivalent n'existe pas pour l'emploi, alors que ce sujet reste un des sujets centraux du débat public.

M. COUTROT.- Sur la question de la transparence, un point n'a pas été évoqué : la question de l'évaluation *a priori* des modifications dans la gestion de la liste de l'ANPE. Il faudrait une évaluation *a priori* réalisée par les techniciens INSEE, DARES et ANPE sur l'impact de ces modifications techniques et de ces modifications gestionnaires, sans doute inévitables, sur les chiffres du mois suivant ou des mois suivants. Afin que ce soit transparent, anticipé et que les choses ne soient pas faites à la va-vite, comme c'est souvent le cas. A la DARES, souvent, on n'est pas au courant des modifications intervenues dans les modes de comptabilisation et de gestion. Il y a un défaut de communication et de transparence alors que celles-ci pourraient améliorer la coopération entre les institutions afin que les chiffres soient incontestables.

M. JUGNOT.- Il n'est pas toujours facile d'évaluer les effets du changement. Il faut commencer par informer quand il y a des changements de gestion et, quand c'est possible, faire l'évaluation.

M. RIANDEY.- Des réponses simples ont été données, qui étaient un peu courtes. Sur la question de savoir si le chômage n'a pas baissé ces derniers temps, ce que j'ai compris des réunions qui ont eu lieu au CNIS et de ce que j'ai lu, c'est que la qualité de l'Enquête Emploi a été stable. On peut mettre en cause le niveau du chômage mesuré par l'Enquête Emploi. J'ai cru comprendre qu'il avait été sous-estimé par l'Enquête Emploi, mais peu importe. Par contre, l'évolution mesurée par l'Enquête Emploi ces derniers temps n'a aucune raison d'être mise en cause. Si la qualité était la même, l'évolution mesurée depuis un certain temps n'a pas lieu d'être mise en cause. Compte tenu de cette constance de la qualité de l'Enquête Emploi, il y a une mesure de l'évolution du taux de chômage sur les douze derniers mois, sur laquelle on peut avoir confiance.

Elle peut être en contradiction avec les mesures des fichiers administratifs, on peut voir une contradiction entre plusieurs indicateurs. Mais je ne comprends pas qu'on puisse penser qu'il n'y a pas moyen, avec l'Enquête Emploi, de prolonger de manière fiable la tendance. J'aimerais comprendre.

M. JUGNOT.- Il ne s'agit pas de refaire le débat du CNIS. La statistique n'est pas une science exacte. Il y a forcément une part de subjectivité. L'INSEE a considéré que les éléments dont il disposait, au moment où il a pris des décisions, étaient insuffisants pour procéder aux recalages habituels. D'autres pensent le contraire. Je ne peux pas en dire beaucoup plus.

Concernant les résultats, si on fait le recalage, on peut en conclure que le chômage a sans doute peu baissé en moyenne annuelle, mais qu'il a baissé entre le quatrième trimestre 2005 et le quatrième trimestre 2006. Le chômage aurait baissé, mais de façon moindre par rapport à ce qui est mesuré actuellement.

Un Intervenant.- Par rapport au chômage, les chômeurs, ce sont des personnes. On parle de chiffres, de notions abstraites. Les personnes sont quasiment exclues du champ de la discussion parce qu'on a affaire à des chiffres, qui sont abstraits.

Par ailleurs, j'aimerais comprendre pourquoi, depuis quelques années, le chômage est devenu un enjeu politique majeur et pourquoi le gouvernement juge bien travailler quand les chiffres du chômage baissent et quand les chiffres du chômage augmentent, on ne travaille pas bien. Un chômeur, n'est-ce pas d'abord une personne qui n'a pas de travail et doit-il remplir les conditions requises c'est-à-dire être inscrite dans un organisme officiel et démontrer des actes concrets de recherche d'emploi ? Concernant les modes de calcul, par exemple à l'ANPE où je travaille, il existe sept catégories de demandeurs d'emploi. Et l'on fait tout pour soustraire les demandeurs d'emploi aux chiffres, c'est-à-dire les gens qui travaillent plus de 78 heures dans le mois, les gens qui ont un certain âge et à qui on propose des dispenses d'emploi etc. Finalement, toutes ces statistiques ne sont pas vraies. Enfin, il y a sans cesse des licenciements et des pertes d'emploi et l'on crée très peu d'emplois. Avec tout ça, je me demande comment le chiffre du chômage peut arriver à baisser.

Mme GOUX.- chiffres dont nous venons de parler ne sont pas seulement des chiffres abstraits puisqu'ils permettent de dresser le bilan d'une politique et d'un gouvernement. Nous ne pouvons pas occulter l'importance de ces chiffres, en disant simplement qu'ils sont trop abstraits. Et puis, j'ajoute que suivre le chômage constitue un enjeu politique majeur, mais ce n'est pas nouveau. En 1950 déjà, compter le nombre de chômeurs était un enjeu politique majeur. Dès 1950, on souhaitait que cette Enquête Emploi soit trimestrielle, très fréquente. Ce qui se passe n'est donc pas vraiment nouveau. **Un Intervenant.-** Cela ne répond pas à la question de savoir pourquoi. **M. PROKOVAS.-** La focalisation sur les chiffres du chômage n'est pas nouvelle, mais elle ne revient pas toujours avec la même intensité : tout dépend du contexte économique et social. Depuis bon nombre d'années maintenant, nous sommes confrontés à une situation de chômage de masse, mais aussi à une incapacité quasi totale de mettre en place des politiques cohérentes et dignes de ce nom. Parfois, quand la fièvre ne diminue pas, l'on est tenté de casser le thermomètre. Ici c'est pareil : à défaut de pouvoir endiguer le chômage, on modifie le mode de comptabilisation des chômeurs. Ceci n'est pas nouveau.

Cette comptabilisation n'est pas fautive : elle illustre une partie de la réalité, pas la totalité. Et, bien sûr, elle ne suffit absolument pas pour saisir l'ampleur du phénomène.

Quant à votre remarque, à savoir qu'il ne s'agit pas de chiffres comptabilisés, mais de personnes, je ne peux qu'être d'accord avec vous : il s'agit effectivement d'identifier des personnes, dont certaines se trouvent dans des situations extrêmement critiques, qu'elles soient officiellement recensées dans les statistiques de l'ANPE ou pas.

M. le PRESIDENT.- Je vous remercie.

Table ronde n°2

Sous-emploi, précarité, emploi inadéquat : quels indicateurs ?

M. le PRESIDENT.- Cette deuxième table ronde a pour objectif d'élargir le propos, au delà du chômage au sens strict du terme et au-delà des chiffres. Il s'agit d'aller plus loin, en posant la question du sous-emploi, de la précarité et des emplois de mauvaise qualité.

Pour introduire cette deuxième table ronde, je demande à Robert Castel de nous présenter brièvement les principales transformations intervenues dans le monde du travail et qui justifient qu'il soit de plus en plus difficile de cerner la réalité, à la fois du chômage et de l'emploi.

M. CASTEL.- Bonjour ! Je n'ai pas la capacité de réfléchir sur les indicateurs. Pour rendre compte de l'insécurité de l'emploi, je peux seulement faire quelques remarques, dont j'espère qu'elles ne vous paraîtront pas trop générales et qui invitent à actualiser les relations qui existent actuellement entre emploi et non emploi ou chômage et sous-emploi ou précarité. Je prendrai d'ailleurs beaucoup de risques parce que la plupart d'entre vous en savent bien plus que moi sur le sujet...

La catégorie classique de chômage s'est toujours pensée sur fond de plein emploi. Si l'on entend par emploi une occupation à plein temps correspondant à une nomenclature d'activités répertoriées. C'est ce que montrent, par exemple les travaux de Robert Salais ou Christian Topalov. La catégorie moderne de chômage s'impose dans les pays industriels vers la fin du dix-neuvième, début du vingtième siècle, lorsqu'on élimine du marché officiel du travail un grand nombre d'activités épisodiques plus ou moins informelles. Par exemple, un chiffonnier n'occupe pas un emploi et il ne peut pas devenir un chômeur. A l'inverse, un chômeur est un demandeur d'emploi, d'un emploi tel qu'il est répertorié dans une grille d'emplois. Il se peut que l'attente, la demande se prolonge et on peut alors parler de crise du marché du travail, sans remettre en question cette sorte de complémentarité de l'offre et de la demande d'emploi, dont l'horizon est

le plein emploi. Même si ce n'est pas toujours explicite, le chômage est toujours plus ou moins pensé comme provisoire, même si c'est un provisoire qui dure souvent un certain temps.

On pourrait émettre l'hypothèse que, depuis une vingtaine d'années, on s'installe dans une situation qui ne relève plus exactement de cette lecture. Autrement dit, il y aurait du non emploi, qui ne serait plus exactement du chômage en ce sens qu'il ne serait plus susceptible de déboucher sur l'emploi, encore une fois, si on entend par "emploi" l'emploi complet, appelé aussi parfois le rapport salarial fordiste.

Il me semble que c'est une interprétation qui peut être donnée du fait que, depuis environ un quart de siècle, environ 10 % de la population active – avec des variations, mais qui ne sont pas décisives dans un sens ou dans un autre – n'est pas employée. Autrement dit, il semble que le marché du travail, du moins sous le nouveau régime capitaliste qui a suivi le capitalisme industriel, ne soit pas capable d'assurer un quasi plein emploi au sens fort du mot. A moins d'accepter de changer les caractéristiques de l'emploi et la manière de le définir.

Il me semble qu'un constat symétrique peut être établi du côté de la précarité. Sans doute qu'aujourd'hui, la précarité ne peut plus être envisagée comme elle a été la plupart du temps, essentiellement comme une situation provisoire, une sorte de "mauvais moment à passer" dans l'attente d'un emploi stable. Non seulement la précarité s'étend, mais elle s'institutionnalise, en particulier avec la multiplicité des contrats aidés, de services ponctuels à la personne, des stages etc. On s'installe dans la précarité. De nombreuses personnes s'installent dans la précarité et, pour ces personnes, la précarité peut devenir une condition permanente, qu'on pourrait appeler un précarariat ; elle représenterait une couche du salariat en deçà de l'emploi classique, qui cesserait d'être le modèle hégémonique du salariat.

Cette précarité s'étend bien au delà des formes dites atypiques d'emploi (type CDD, intérim.) qui, comme vous le savez certainement, sont majoritaires en termes d'entrées sur le marché du travail. On peut discuter le qualificatif "atypiques" pour des formes d'emploi qui sont en train de devenir majoritaires. Outre ces formes dites atypiques d'emploi, il existe toute cette nébuleuse des contrats aidés. On pourrait dire que la

précarité est une nébuleuse en expansion, mais dont les contours et dont le contenu restent flous. Il pourrait être utile d'essayer de penser ensemble ces deux constats.

D'abord, il y a du non-emploi, c'est-à-dire une pénurie d'emplois susceptibles de restaurer le plein emploi. Et puis, à l'inverse, il y a une progression du sous-emploi, de formes d'activité en deçà de l'emploi. On voit que pourrait apparaître une dynamique susceptible de résorber le non-emploi et le chômage classique, en le grignotant par la multiplication d'activités en deçà de l'emploi.

A la limite, on peut très bien concevoir – ce qui ne veut pas dire qu'il faille l'approuver – une société de pleine activité, qui ne serait pas une société de plein emploi, sauf à changer la notion même d'emploi. Ce n'est pas seulement la différence entre un marché externe et un marché interne du travail, tel que Michaël Piore a pu commencer à le penser dès les années 1970. Pour lui, le marché externe du travail était quelque chose de marginal par rapport au marché interne, qui était solide et consistant. On constate aujourd'hui que ce marché interne du travail est rongé par la précarité. Il y a une sorte de dynamique plus profonde, plus centrale qui, si elle était poussée, pourrait subvertir la notion même d'emploi.

Il me semble que la survalorisation actuelle de la valeur travail s'inscrit parfaitement dans cette stratégie. Cela convient d'être souligné : actuellement, il y a une extraordinaire pression, pour ne pas dire un chantage au travail. On est bien loin des discours qui, entre nous, étaient un peu imbéciles, sur la fin du travail. Mais on n'en parle plus aujourd'hui. Pas plus que l'on ne parle de la réduction du temps de travail. Tout le monde doit travailler... Il ne faut pas être un assisté. Et même, il vaut mieux ne pas être un chômeur puisque beaucoup d'entre eux sont accusés d'être des chômeurs "volontaires." Il faut que tout le monde travaille, évidemment à condition de ne pas être trop regardant sur le salaire et sur les protections du travail. C'est-à-dire qu'il faut accepter d'être un travailleur précaire, d'être un travailleur pauvre, d'être un travailleur installé dans le sous-emploi. C'est ainsi que l'on pourrait concevoir un accès à la pleine activité sans restauration du plein emploi. Cela supposerait de revenir sur la caractérisation de l'emploi, en tout cas telle qu'elle s'était imposée dans la société salariale.

Je ne vois pas comment ces considérations, même si elles sont pertinentes, pourraient se traduire en termes d'indicateurs d'activité. Mais je pense qu'on aperçoit au moins qu'elles pourraient avoir des implications importantes dans ce domaine. En effet, plus le sous-emploi prolifère, plus on s'éloigne d'une sorte de dichotomie emploi/chômage. Sans doute faudrait-il multiplier, et peut-être hiérarchiser, les indicateurs d'activité. Pour citer un exemple d'emploi dégradé, sans doute extrême, un bénéficiaire d'un contrat revenu minimum d'activité (RMA) n'est pas un chômeur. Il n'est pas censé être un chômeur puisqu'il travaille, mais pour un temps limité dans la durée (six mois renouvelables deux fois), pour une contribution d'un demi SMIC correspondant à 20 heures de travail hebdomadaires. On peut même se demander si c'est un salarié parce que la plus grande partie de ce qu'il touche est l'allocation du RMI ; c'est l'argent public complété par une contribution patronale. Si l'on dit que c'est un travailleur, sa situation est très différente et à peine comparable à un employé dit "normal", par exemple un employé à la SNCF ou n'importe où ailleurs. J'ai choisi ce cas, qui est peut-être un cas limite, mais le problème est que ces formes d'emploi se multiplient et qu'elles sont extrêmement hétérogènes. J'ai parlé de quelque chose comme d'un précarariat pour signifier qu'il existait une consistance paradoxale de ces situations. Il faut reconnaître qu'elles recouvrent des situations très hétérogènes, non seulement par rapport au salariat classique, mais aussi entre elles, y compris du point de vue de la stratification sociale. En effet, il peut exister une précarité au niveau des classes moyennes comme il y en a, évidemment davantage, au bas de la hiérarchie sociale sans que, pour autant, elles forment un ensemble homogène. Quelque chose comme une classe ou une sous-classe.

Actuellement, une discussion très intéressante est lancée en Allemagne autour de l'existence d'une nouvelle classe ou sous-classe. On discute de savoir s'il existe un néo-prolétariat ou un sous-prolétariat. Cette discussion est très intéressante, et montre surtout la complexité de ce type de problème. Il me semble que l'un des traits significatifs de la situation actuelle est un certain brouillage des frontières entre travail et non-travail, mais aussi entre rétribution du travail, à savoir le salaire, et ressources qui relèvent plutôt de l'assistance ou, en tout cas, qui proviennent de l'argent public comme dans le cas du RMA que j'ai évoqué.

Fut un temps, pas si éloigné, où les choses étaient plus claires. On travaillait ou on ne travaillait pas. On avait un salaire ou l'on n'en n'avait pas. Ce n'est plus si clair que cela aujourd'hui. C'est sans doute dans ce contexte qu'il faudrait peut-être penser à ce que l'on entend exactement par emploi et par chômage. Il me semble qu'il faudrait analyser de plus près ces situations intermédiaires, ce qui pourrait être le travail du sociologue, mais ce n'est pas facile à faire. Il me semble qu'il doit être encore plus difficile d'essayer de les quantifier, de trouver des indicateurs pour essayer d'objectiver ce monde flou. Heureusement, ce n'est pas à moi de le faire.

M. le PRESIDENT.- La notion de chômage est née en contrepartie de celle d'emploi dans un contexte de plein emploi. Aujourd'hui, le développement des formes précaires d'emplois et les tentatives du côté des pouvoirs publics de développer des activités financées sur fonds publics qui ne sont pas vraiment des emplois rendent les choses plus compliquées et expliquent sans doute une partie des difficultés que nous avons à mesurer le chômage.

Jean-Pierre Guenanten, vous remplacez Jacqueline Balsan pour le Mouvement national des chômeurs et des précaires. Vous êtes au cœur de ce halo du chômage, comment voyez-vous les choses ?

M. GUENANTEN.- J'interviens au nom des associations, organisations et réseaux de chômeurs : AC ! MNCP et Stop Précarité.

Pourquoi notre participation au Collectif les Autres Chiffres du Chômage et à ces états généraux aujourd'hui ? Depuis toujours, nous, organisations de chômeurs et précaires, nous dénonçons le chiffre officiel du chômage, le manque de visibilité quant à son mode de calcul et le fait qu'il ne reflète pas la totalité du nombre de privés d'emploi.

Nous accueillons dans nos associations nombre de chômeurs et de précaires qui ne comprennent pas pourquoi ils n'apparaissent pas dans ces statistiques qu'ils vivent comme un déni de leur propre existence, comme un manque de considération indécent. Y aurait-il des chômeurs de seconde zone ? Pour la défense de nos droits, pour nous, il est très important de pouvoir se compter et ceci est très utile à nos luttes. Si l'on prend l'exemple des recalculés qui, d'après le gouvernement de l'époque et une certaine presse, ne devaient pas dépasser le chiffre de 100 000 personnes

concernées, on a découvert par la suite que l'on retirait des droits à indemnisation de près de un million de personnes. Ces statistiques nous importent donc.

Le Collectif ACDC auquel nous avons participé a bien montré les insuffisances du système statistique français et le nombre très important de chômeurs sortis des statistiques. On les a énumérés un peu tout à l'heure, mais je crois que l'on en a oublié.

Il y a effectivement les chômeurs âgés de plus de 55 ans, ainsi que les départements d'outre-mer. Pourquoi ne sont pas comptabilisés les départements outre-mer dans les statistiques ANPE ? Il y a également les demandeurs d'un emploi temporaire ou partiel, les licenciés en CRP, les catégories 2 et suivantes, les chômeurs invisibles, ce nouveau phénomène de gens qui ne s'inscrivent plus et qui visiblement est plus important ; ils ne s'inscrivent plus faute d'indemnisation.

On parle beaucoup de chômeurs coupables et assistés. Par un étrange paradoxe, plus le chômage de masse s'enracine plus les chômeurs sont montrés du doigt alors que l'emploi fait défaut. Les discours institutionnels font, peu à peu, reporter la responsabilité de la situation sur l'individu en général et sur le chômeur en particulier.

Confortablement indemnisés et assistés, beaucoup de chômeurs et rmistes seraient satisfaits de leur sort, ne chercheraient guère à retrouver un emploi. L'existence d'indemnités provoquerait des trappes à chômage dont les chômeurs n'auraient pas à sortir. Pour les économistes libéraux, le maintien d'un chômage de masse s'explique par le manque d'enthousiasme des chômeurs pour reprendre un emploi. L'opinion publique est abreuvée d'articles et d'anecdotes sur les abus et les fraudes des chômeurs et rmistes. Mieux accompagner les chômeurs et rendre le travail plus attractif sont donc les leitmotivs des discours moralistes et des rapports officiels.

Qu'est-ce qui justifie cette pression constante sur les chômeurs ? Pourquoi cette tendance générale dans l'Union européenne ? On parle aussi de la réforme Hartz en Allemagne qui a renforcé la pression sur les chômeurs. L'OCDE, à sa manière cynique, apporte la réponse dans son récent rapport sur l'emploi, je cite : « *Les réformes structurelles, qui commencent par générer des coûts avant de produire des avantages,*

peuvent se heurter à une opposition politique moindre si le poids du changement politique est supporté dans un premier temps par les chômeurs. En effet, ces derniers sont moins susceptibles que les employeurs ou les salariés de constituer une majorité politique capable de bloquer la réforme dans la mesure où ils sont moins nombreux et souvent moins organisés. »

Autrement dit, pour réduire le coût du travail, précariser l'emploi et intensifier le travail à tous les salariés, il est sage de s'attaquer d'abord aux chômeurs. Telle est la fonction de cette politique de chasse aux mauvais pauvres que sont les réformes récentes du contrôle des chômeurs sous prétexte d'harmonisation européenne.

De notre fenêtre, on peut parler sans aucune exagération d'une double peine pour les chômeurs. Au fil des années, la restriction de leurs droits à indemnisation s'accompagne d'un renforcement des convocations, des contrôles et des sanctions. Derrière le discours sur les profiteurs et les faux chômeurs,

se cache une politique qui vise à obliger les chômeurs à accepter des emplois dégradés et participe à la dégradation des conditions d'emploi de tous. Radiés et dégoûtés, les chômeurs tendent de plus en plus à fuir le service public de l'emploi, ce qui explique pour une part importante la baisse récente du chiffre officiel du chômage.

Tout cela se traduit par des contrôles, de la pression ou des radiations. L'analyse des données publiées par l'ANPE et le ministère de l'emploi montre que le reflux du nombre d'inscrits sur les listes de l'agence ne résulte pas principalement d'une augmentation de retours vers l'emploi, mais du renforcement des contrôles, des sanctions résultant du plan de cohésion sociale et de la mise en place du suivi mensuel personnalisé.

Ces mesures ont d'abord provoqué une multiplication des radiations par le service public de l'emploi. Elles ont aussi et surtout incité un nombre croissant de chômeurs à ne pas se réinscrire à l'ANPE. Autrement dit, sortir des listes ANPE signifie de moins en moins sortir du chômage. La pseudo baisse du chômage résulte, non pas du retour à l'emploi des chômeurs, mais des pressions de plus en plus fortes qui aboutissent à les exclure des listes ANPE. C'est notre sentiment dans les associations de

chômeurs, ce sont des constats de terrain que l'on peut faire, tous les jours dans les associations partout en France. De 2004 à 2006, le nombre de chômeurs qui sortent chaque mois des listes de l'ANPE a augmenté de plus de 6 %. Il a presque atteint le demi million. Sur ces 26 000 sorties supplémentaires par mois, moins d'une sur cinq sont dues à des reprises d'emploi ou à des entrées en formation. Cela dénote cette pression.

Les reprises d'emploi supplémentaires sont, pour l'essentiel, vers des emplois précaires (CDD, intérim, emploi aidé). Le nombre de reprises en CDI n'augmente pratiquement pas. Quant aux sorties vers les formations, leur nombre chute fortement par suite du désengagement de l'Etat. L'essentiel de cette offre de formation se concentre sur les métiers que l'on dit en tension (le bâtiment, l'hôtellerie, la restauration) et est réservé aux allocataires de l'assurance-chômage.

Une grande partie de ces sorties vers l'emploi précaire sera suivie d'une nouvelle période de chômage, une inscription au chômage renouvelée, et d'une restriction de l'agence ; on peut parler de chômeurs abonnés. Aujourd'hui, on a des chômeurs qui s'inscrivent régulièrement aux agences Assédic et ANPE. Ils sont devenus des chômeurs abonnés.

Depuis 2006, avec la mise en place du suivi mensuel de tous les demandeurs d'emploi, le risque de radiation augmente à nouveau sans que l'on puisse dire aujourd'hui si cette hausse est stabilisée ou si le dispositif va encore monter en charge.

Avec le suivi mensuel, c'est la question du suivi fictif. On parle de suivi fictif, car on sait que, aujourd'hui, chaque chômeur est reçu 9 minutes par mois. On ne voit pas comment parler d'accompagnement lorsque cela se résume à 9 minutes d'entretien. L'entretien vire au contact rapide et stérile.

De notre côté, on est pour un véritable accompagnement de qualité permettant aux personnes de rebondir, d'être accompagnées et d'avoir la réponse à leurs questions. Aujourd'hui, c'est nous, associations de chômeurs, qui faisons ce travail, l'ANPE n'a plus le temps. On se retrouve à prendre ce relais et on trouve cela assez anormal. On le fait, mais on aimerait bien que l'accompagnement soit véritable et que l'on ait des réponses à toutes les questions que le chômeur peut se poser.

Nous essayons de nous imposer, de résister à cet abus de pouvoir que sont les sanctions et les radiations. Partout où nous sommes présents, nous tentons, avec les moyens du bord, de mettre en place des permanences pour accompagner les personnes moralement et physiquement, pour les informer de leurs droits et en particulier sur les recours possibles.

A Montpellier, l'association vient d'obtenir une première victoire devant le tribunal administratif. Le verdict est que l'absence à un entretien ne peut pas justifier une radiation. On espère que cela va faire jurisprudence et que cela va permettre à de nouveaux chômeurs de rebondir. Quels indicateurs pour répondre à la question d'aujourd'hui ? Le chômage de masse reste d'actualité. La pression faite aux chômeurs rapidement adoptées. Dans un second temps, elle doit également participer à une prise de conscience de l'opinion publique et favoriser l'accès à des données objectives pour une analyse impartiale.

En ce qui concerne les indicateurs, le décompte des inscrits en catégorie 1 n'a plus de signification objective. L'emploi précaire et le sous-emploi doivent également faire partie de l'observation statistique. L'approche doit être pragmatique, générale et support d'une amélioration pour tous, salariés au travail ou non. Concernant les sanctions et les radiations, la lisibilité aujourd'hui reste complexe. Nous avons le plus grand mal à connaître les chiffres des directions départementales du travail et de l'emploi. Il nous est difficile voire impossible de les croiser avec ceux de l'ANPE. On aimerait plus de visibilité.

Autre point pour un service public performant, nous souhaitons que le service de l'emploi accepte d'être évalué et pas seulement par les évaluations internes ou des enquêtes de satisfaction. Nous souhaiterions également qu'il soit mis fin à la catégorisation systématique. On parle de 8 catégories de chômeurs ou 9 catégories de minima sociaux, nous trouvons cela très discriminant. Au RMI aujourd'hui, certaines personnes ont bac +3, +4 ou +5. C'est leur ultime solution pour toucher un revenu, mais je ne sais pas si l'on peut parler de revenu avec 480 € par mois pour survivre et manger. Aujourd'hui, être au RMI reste discriminant. Cette discrimination, nous la remettons en question. Au RMI, il n'y a pas seulement des personnes qui ne sont pas formées, il y a également des personnes très formées pour qui c'est la dernière solution.

Pour le Collectif ACDC, d'être aujourd'hui aux états généraux n'est pas une démarche polémique. Ce n'est pas ce qui nous anime avant tout, mais le droit légitime d'accéder à une information fiable et non tronquée permettant à chacun et chacune d'avoir une véritable visibilité d'une situation que nous jugeons préoccupante et indécente.

Ce n'est pas un discours moraliste dont les chômeurs et précaires ont besoin, mais d'un véritable emploi choisi et digne. On nous annonce un plein emploi possible avec un taux de chômage proche de 5 %. Nous restons très vigilants sur le sujet et nous nous demandons ce que vont devenir les autres catégories, les invisibles dont on a parlé tout à l'heure. Quelle sera leur situation ? Doit-on s'attendre une nouvelle fois à une forme de catégorisation des personnes ? Ce sont des questions qui restent sans réponse aujourd'hui, mais sur lesquelles nous serons très vigilants et réactifs.

(Applaudissements)

M. le PRESIDENT.- Les précaires et les organisations qui les défendent ont besoin de chiffres de qualité. Mais, aujourd'hui, si le chômage baisse, c'est essentiellement parce que de plus en plus de chômeurs fuient le service public compte tenu des pressions que l'on exerce contre eux. Le risque existe que l'on aboutisse à un taux de chômage de 5 % à travers les méthodes qui laisseraient beaucoup de gens sur le côté du chemin.

On vient de parler de l'institution dont vous faites partie, Raymond Torrès. Vous êtes économiste à l'OCDE, comment voyez-vous les choses et les débats français sur ces questions ?

M. TORRES.- Je vous remercie de m'avoir invité. Je trouvais que les sujets choisis pour ces états généraux étaient très intéressants. Je voudrais m'excuser auprès de l'interlocuteur précédent pour lui dire que je vais le décevoir, car je suis d'accord avec lui sur beaucoup de sujets qu'il a abordés. Je vais vous en donner les raisons.

Premièrement, l'orientation que nous prenons à l'OCDE est de considérer que le chômage est un indicateur qui est de moins en moins pertinent pour juger des performances du marché du travail dans les pays de l'OCDE.

Une des raisons a été évoquée, à savoir qu'il y a une certaine porosité entre le chômage et des statuts autres que le chômage que l'on appelle inactivité sur le marché du travail. On constate que, dans un certain nombre de pays, lorsqu'il y a une certaine pression sur les chômeurs, ils basculent dans d'autres formes de non-emploi qui sans doute sont pires du point de vue de la performance du marché du travail, car ces personnes vont cesser de chercher un emploi et ne peuvent pas bénéficier des services de soutien pour trouver un emploi.

On constate une certaine porosité entre le chômage et d'autres catégories de non-emploi dans certains pays. Dans certains pays, cela se manifeste par une richesse de terminologie incroyable.

Au Royaume-Uni, il s'agit des parents isolés. En Norvège, ce sont des personnes en pension d'invalidité. Il y a trois fois plus de personnes en Norvège en pension d'invalidité ou maladie qu'au chômage. En France, ce sont les rmistes dont le nombre s'est développé ces dernières années. Avec cette porosité, nous pensons également qu'il faut regarder un contexte plus large que le chômage.

Par ailleurs, on a constaté qu'un certain nombre de mesures de réformes du marché du travail permettraient de ramener des personnes qui sont dans ces statuts autres que le chômage vers l'emploi.

Dans cette étude, qui n'a pas toujours été bien lue, c'est une longue étude, nous avons soutenu qu'il existait un modèle différent du modèle axé exclusivement sur le marché. Nous avons démontré empiriquement par des chiffres et des analyses que le modèle nordique était performant en termes de fonctionnement du marché du travail et d'emploi. Il a des performances équivalentes sinon meilleures que le modèle axé sur le marché exclusivement. Je vous invite à lire l'étude elle-même ou son résumé.

Par ailleurs, il y a une catégorie parmi les personnes qui sont en situation de non-emploi qui est particulièrement préoccupante, des personnes qui ne sont pas au chômage, ce sont les jeunes qui ne sont ni en formation ni sur le marché du travail. Cela est vrai en France mais également aux Pays-Bas où 40 000 jeunes sont dans cette situation. Il s'agit de la première préoccupation du gouvernement néerlandais. C'est bien pire que le chômage, car on ne sait pas comment les ramener vers

l'emploi. Quels outils utilisés pour leur donner l'opportunité de revenir vers l'emploi ? En France, lorsque l'on regarde les personnes en âge de travailler, 24 % perçoivent des prestations sociales. Une petite minorité perçoit des allocations de chômage ; le reste, ce sont d'autres types de prestations sociales.

Au Danemark, le pourcentage est équivalent. Les prestations de chômage sont encore plus faibles en nombre, mais plus fortes en montant, encore que le maximum soit beaucoup moins élevé qu'en France. La particularité de la France, du point de vue du chômage, c'est que, d'une part, les dispositifs de retour vers l'emploi ont été jusqu'ici moins développés que dans le modèle nordique et, d'autre part, il y a beaucoup plus d'inégalités en termes de prestations de chômage que dans d'autres pays. L'allocation maximum au titre du chômage est probablement la plus élevée au monde aujourd'hui. En revanche, les prestations minimales sont relativement faibles en France. Il y a une grande inégalité. Pour répondre à votre question, il est fondamental, pour ne pas se tromper en termes de réflexion sur les politiques et les réformes à conduire, d'élargir les indicateurs, d'aller vers un concept de non-emploi plus large que le taux de chômage lui-même. Au minimum, il faut avoir des statistiques à jour sur le pourcentage de personnes en âge de travailler qui sont dans tel ou tel type de situation. Une seule donnée est présentée dans notre étude, qui correspond à l'année 1999. Il y a beaucoup de travail à faire au plan international. La deuxième raison pour laquelle il faut aller au-delà du taux de chômage, comme l'a rappelé M. Castel, c'est la question de la précarité, la pauvreté dans l'emploi, etc. Cela nous rapproche d'un concept plus large et plus riche du plein emploi qui est le concept de Beveridge, à savoir de faire en sorte que les personnes puissent utiliser au maximum leur potentiel. De nombreuses personnes travaillent sur des postes qui ne leur permettent pas d'exploiter leur potentiel de développement personnel et de productivité pour l'économie. C'est une friche encore plus large et encore plus vaste que celle du non-emploi que j'évoquais tout à l'heure.

Par exemple, les données sur les travailleurs pauvres sont difficiles à saisir. Cela dépend des conventions. Où se situe le seuil de pauvreté ? Nous avons des données qui correspondent aux deux tiers du salaire médian. Il faudrait développer ces travaux. Il est encore plus difficile de connaître, parmi ces personnes qui sont des travailleurs pauvres, celles

dont le potentiel est supérieur à celui du salaire ou de la situation d'emploi dans laquelle elles se trouvent. Il nous faudrait des données qui permettraient d'aller dans ce sens.

Un Intervenant.- Il faut leur demander leur avis pour savoir s'ils sont assez bien payés ou s'ils sont en situation de misère et si c'est de leur faute !

M. TORRES.- Précisément, nous sommes en train de développer une enquête qui va demander aux personnes si elles estiment que leurs compétences sont pleinement utilisées dans leur emploi. A ma connaissance, il n'existe aucune enquête internationale dans ce domaine.

Un deuxième indicateur utile à développer est l'indicateur de déclassement salarial. Dans tous les pays, on constate, à des degrés divers, que certaines catégories, notamment les travailleurs immigrés, sont plus ou moins bien insérées sur le marché du travail. Des travailleurs immigrés qui ont des diplômes de leur pays, pour ceux qui travaillent, font un travail qui ne correspond pas toujours à leur diplôme. Il y a un potentiel inexploité, sans compter les frustrations que cela représente.

Cet indicateur de déclassement salarial devrait être également développé pour les différences en fonction de l'âge. Beaucoup de jeunes font des études et, notamment en Espagne, 40 % d'entre eux font un travail qui n'a rien à voir avec les études qu'ils ont faites. Je n'ai pas cet indicateur dans le cas de la France. Ce serait intéressant d'avoir des indicateurs plus larges.

Sans parler du déclassement salarial homme/femme. Nous allons faire une étude l'année prochaine, pour essayer de cerner au plus près quel est le potentiel qui est perdu au niveau personnel et au niveau de l'ensemble de l'économie en raison du déclassement salarial des femmes.

(Applaudissements)

M. le PRESIDENT.- Il faut regarder au-delà du chômage, à savoir l'inactivité sous différentes formes et en termes de politique publique, c'est l'ensemble qui compte. Il faut également regarder de plus près du côté du travail en cernant mieux la réalité des travailleurs pauvres.

Serge Volkoff, il vous revient de clôturer cette table ronde. Vous avez beaucoup travaillé sur les conditions de travail et leur évolution. Comment voyez-vous ce type de problème intervenir dans le débat ?

M. VOLKOFF.- Dans le sous-titre de cette table ronde, les termes de l'insécurité « de l'emploi » et « du travail » sont mis côte à côte. Dans votre intervention tout à l'heure, il était question d'avoir un travail « choisi et digne ». A l'instant, on vient de parler des « déclassements ». Tout cela justifie, dans le principe, l'idée que l'on évoque dans cette rencontre sur les chiffres du chômage y compris le sort de personnes qui, au moins pour l'instant, se trouvent être avec un emploi dans lequel il y a des facteurs de fragilité et d'insécurité forts qui sont présents.

Pour me faire bien comprendre, j'ai choisi de vous rapporter trois histoires. La première est celle d'une vendeuse de magasin de vêtements de sport dans un grand centre commercial. Elle a un temps partiel avec des heures complémentaires, cela s'ajuste aux heures de pointe du magasin. La plupart du temps, elle est toute seule, mais, dans les moments de pointe, elles sont deux. Il s'agit d'une petite surface de vente.

A l'entrée de cette surface de vente, il y a deux panneaux verticaux entre lesquels les clients passent ; et s'ils passent en ayant volé quelque chose, cela sonne, tout le monde le sait. Ce que le client ne sait pas, c'est que ces panneaux jouent un rôle beaucoup plus important pour le magasin, à savoir qu'ils comptent les clients qui entrent. Ensuite, il y a un système par ordinateur qui calcule les performances de vente, les interventions dynamiques, toniques, agressives au besoin de la vendeuse en termes de rapport entre le chiffre d'affaires du magasin pendant une période et le nombre de clients qu'il y avait dans le magasin pendant cette période. C'est là-dessus que l'on évalue ses propres performances et que l'on décide d'octroyer des heures complémentaires. C'est là-dessus que, au moment de pousser quelqu'un dehors ou de stabiliser son contrat, on va la juger. Fin de la première histoire.

La deuxième histoire concerne à nouveau un temps partiel, mais celle-là est plutôt positive et bien vécue par ceux qui sont concernés. Ce sont deux ouvriers hautement qualifiés de la verrerie qui ont 58 ans. Ils sont en préretraite progressive. Ils travaillent dans des conditions difficiles avec une chaleur extrêmement élevée, du travail en continu, y compris la

nuit, des efforts physiques consistants et de gros risques industriels. Cela demande une vigilance de tous les instants et un fort engagement du corps au travail. Or, pour des personnes de cet âge, ce n'est pas facile, aussi ont-ils eu la possibilité de la préretraite progressive et ils l'ont prise assez volontiers. Ils continuaient de tenir la noblesse de leur métier en étant moins fatigués. Ce système est bien organisé dans cette entreprise, dans ce sens qu'il s'agit d'un binôme. Ils alternent à deux sur un même poste, ils travaillent deux semaines et se reposent deux semaines. Du point de vue de la santé, la possibilité de se reposer représente une grosse différence avec le fait de faire ce travail à temps plein.

Ils ont été très vigilants sur quelque chose qui est, dans la période où ils ne travaillent pas, d'être tenus au courant de tout ce qui se passe dans l'usine. Il s'agit d'une industrie de process et il est bon de connaître les derniers comportements d'équipements, les derniers problèmes qui ont pu intervenir, les incidents de machines, etc. Dans l'usine, ils se sont organisés à la demande des ouvriers pour que, dans la plupart des cas, les binômes soient du même village. L'usine est implantée dans une zone rurale et les deux travailleurs en question habitent à proximité l'un de l'autre. Aussi lorsque ce n'est pas à l'un de travailler, il est tenu au courant de ce qui s'est passé et cela est très bien vécu. Or, il se trouve que c'est fini. Pour eux, cela va encore, ils sont dans ce dispositif. Toutefois, la préretraite progressive a été supprimée au moment de la réforme des retraites Fillon en 2003. Ce sont les dernières promotions. Ceux qui arrivent derrière vont entrer dans des systèmes du type de ceux que M. Castel évoquait. Ceux qui vont être dans le même état de fatigue que ces deux ouvriers dont je viens de parler vont être en inaptitude, en invalidité, peut-être au chômage, dispensés de recherche d'emploi ou peut-être vont-ils prendre leur retraite un peu plus tôt avec une retraite plus basse.

Ces situations indéfinies vont s'étendre parce qu'il y a eu, à un moment donné, une décision de politique de l'emploi ou de financement de la protection sociale, la suppression de la PRP. A mon avis, cela n'a pas été évalué à fond avec tous les considérants. On a décidé, pour quelques économies, que l'on supprimait ce système-là en croyant gagner ainsi de l'argent dans les comptes sociaux. Le dernier exemple concerne un ouvrier outilleur qui était sur machine à commande numérique. Au moment dont je vous parle, il ne l'est plus, il est magasinier. Il est devenu magasinier, il a

dû quitter son travail, car il a eu une hernie discale à 30 ans. Il a été opéré et ce n'est plus compatible avec la possibilité de faire un travail d'outilleur, car il faut serrer l'établi et que, quand on n'a plus le corps qui permet de le faire, on ne peut pas réaliser ce travail. Il y a une distorsion complète entre sa qualification assez haute et son état de santé qui ne lui permet plus d'exercer ce travail. On peut remonter dans le passé et comprendre qu'il s'agit d'un homme de haute taille qui, quand il était enfant, travaillait à la ferme de ses parents et a très tôt porté des sacs de grain. On ne va pas reconstituer l'histoire de cette grosse pathologie de vertèbre, toujours est-il qu'il se retrouve magasinier ; il n'est donc plus en phase avec sa qualification. Par ailleurs, il est dans une zone très fragile de l'entreprise. En fait, il a l'insécurité du travail dans le sens que cette zone de magasin est susceptible d'être restructurée n'importe quand. Comme il n'a pas le profil du magasinier, à la première restructuration, il sera parmi ceux qui seront exclus de cette entreprise.

Je vous en parle comme un pronostic, mais tel est ce qui s'est passé. Lorsque l'on a été amené à rencontrer cette personne et à faire un certain type de travail avec lui, un travail sur son itinéraire professionnel, il était chômeur et en grande difficulté avec cette incompatibilité entre son état de santé et sa qualification qui rendait les choses difficiles.

Voilà trois histoires parmi tant d'autres, qui alimentent l'idée que cela vaut la peine de réfléchir en même temps sur les questions d'évaluation du non-emploi, du sous-emploi, du chômage, etc. et des situations de travail porteuses de diverses formes d'insécurité.

Les grandes évolutions du travail, les conditions de travail et d'organisation du travail y poussent. Il n'y a pas, contrairement à ce que l'on pense, une diminution massive de la pénibilité physique du travail. Il y a donc un maintien de toute une série de risques comme ceux que je viens d'évoquer. Il n'y a pas autant qu'on le croit un recul des formes d'organisation du travail les plus parcellisées, aussi y a-t-il le risque de maintien obligatoire de toute une série de gens dans des situations de travail très en deçà de la qualification qu'elles souhaitent.

Il y a globalement ce que l'on appelle une intensification du travail, à savoir une montée de toute une série de contraintes. Cela provoque des réactions sur le bien-être et la santé qui ne sont pas toujours

catastrophiques, mais qui sont surtout très dispersées. Une partie des personnes, individuellement, craquent, ne tiennent pas bien le coup, en ont assez, devancent l'âge de départ à la fin de leur vie professionnelle, arrêtent une mission d'intérim avant de l'avoir achevée ou encore démissionnent.

Sur ces derniers éléments je ne sais pas quelle est la batterie des indicateurs. Il en existe sûrement, mais on les rassemble peu. Là, cela vaudrait la peine qu'un faisceau d'indicateurs tienne compte ensemble des situations d'emploi, de sous-emploi, de durée de travail, de statuts et de conditions de travail, qualification, choix et dignité du travail.

Il y a des outils statistiques qui le font un peu comme les enquêtes sur les conditions de travail, les enquêtes européennes, les enquêtes sur la surveillance médicale des risques. Quelques enquêtes sur la santé au travail sont menées avec des réseaux de médecins du travail. Une enquête est en projet à l'heure actuelle et s'intitule « Santé et itinéraires professionnels ». Toutes ces enquêtes ont comme caractéristiques d'être à périodicité assez longue, sous réserve qu'on les renouvelle, et de ne pas être collées aux instruments d'évaluation et d'étude de l'emploi. Ce sont des instruments centrés sur les questions de santé au travail.

Donc une idée probablement réaliste, grâce à la vitesse acquise et à la validité établie de toute une série de questions sur les conditions de travail, sur la santé au travail, sur le contenu et le rapport au travail, sur les liens collectifs du travail, serait d'insérer, si possible, dans des instruments réguliers qui parlent de l'emploi, quelques indicateurs (cela mérite discussion) permettant de pointer tous les éléments de fragilisation dans les situations de travail.

(Applaudissements)

M. le PRESIDENT. - On disait tout à l'heure qu'il fallait se souvenir que c'étaient des gens et non des chiffres. Merci à Serge Volkoff d'avoir rempli sur ce plan-là la fonction de rappeler des histoires personnelles. Entre les conditions de travail, la question du chômage et comment on se retrouve au chômage, le lien est étroit. J'ajouterai peut-être que, en accroissant la pression sur les chômeurs pour qu'ils prennent n'importe quel boulot, on freine également les actions qui avaient commencé

mollement à être entreprises pour que la France sorte enfin de la situation qui est assez exceptionnelle à l'échelle internationale de mauvaises conditions de travail et de situations de travail particulièrement difficiles.

M. BOURLES. - Je suis membre du Collectif ACDC.

La tribune est assez d'accord sur le fait que l'on ne peut pas réduire l'analyse du marché du travail à un seul indicateur, celui qui est toujours repris et qui n'est pas suffisant.

Il y a eu des tentatives par le passé, des rapports qui ont préconisé des indicateurs pour décrire la diversité des mauvaises situations sur le marché du travail. Il y a eu par exemple le rapport Malinvaud en 1986 ou le rapport Guaino en 1997. Le Collectif ACDC, dans sa note n°4, a de son côté proposé un chiffrage sur la

base d'un concept BIT : l'emploi inadéquat. On a fait cela à l'aide de l'Enquête Emploi. Il est possible de chiffrer ce concept BIT qui recouvre quatre types de situations socialement inacceptables et injustifiées : les bas salaires, la précarité, le sous-emploi au sens où les capacités des personnes ne sont pas pleinement utilisées, et les emplois insoutenables qui ne préservent pas la santé de ceux qui les occupent. Cela recouvre largement ce qui a été évoqué à la tribune.

Je vous donne le chiffrage. Pour les bas salaires, à savoir les gens qui occupent un emploi rémunéré en dessous des deux tiers du salaire médian, cela donne 3,8 millions de salariés. Pour les précaires, cela donne 2,7 millions de salariés qui occupent des contrats en CDD, en intérim ou des contrats saisonniers, des stages, des emplois aidés. Pour la précarité, ce sont surtout des jeunes et des femmes. Ensuite, on a le sous-emploi au sens où les qualifications et les capacités ne sont pas utilisées à plein. Ce sont des personnes inscrites à l'ANPE qui recherchent un autre emploi, des personnes qui sont insatisfaites de leur emploi ou des personnes déclassées par rapport à leur diplôme. C'est par exemple des personnes qui sont deuxième ou troisième cycle d'université et qui occupent un emploi qui n'est pas un emploi de cadre. Cela fait 5 millions de salariés.

Enfin, on a l'emploi insoutenable. Le problème de l'emploi insoutenable est que, dans l'Enquête Emploi, il n'est pas possible de le connaître. Il existe des enquêtes sur les conditions de travail, mais

l'Enquête Emploi n'est pas faite pour cela. Toutefois, on peut quand même faire des évaluations avec cette enquête, en considérant d'une part les personnes qui travaillent régulièrement la nuit, d'autre part celles qui travaillent plus de 44 heures par semaine. Les deux situations sont mauvaises pour la santé à terme. Cette quantification du travail insoutenable est partielle, mais en première approche, cela touche environ 4 millions de salariés.

Après, il faut éliminer les doubles comptes (les personnes qui sont à la fois précaires et à bas salaires, etc). Une fois que l'on a éliminé les doubles comptes, cela fait 11,4 millions de salariés dans une situation d'emploi inadéquat concept BIT.

A ces 11,4 millions de salariés, il faudrait rajouter les 2,3 millions de chômeurs BIT : en 2005 ça fait au total 51% de la population active qui se trouve soit en chômage, soit en emploi inadéquat.

En évolution, cela n'arrête pas de monter depuis le début des années 90. En 2002 il y a un problème de rupture de série, car l'Enquête Emploi a changé. Mais au long des années 1990-2002, on a un chômage au sens du BIT qui fluctue avec la conjoncture, aux alentours de 10%. En revanche, on a un emploi inadéquat (bas salaires, sous-emploi, travaille insoutenable, etc.) qui n'arrête pas de monter. Au mieux, il stagne deux années de suite pour augmenter par la suite.

En conclusion, ce n'est pas très étonnant que l'opinion soit dubitative vis-à-vis de la baisse du chômage de 0,1 point annoncée chaque mois, lorsque l'on voit que de plus en plus de personnes subissent des mauvaises conditions d'emploi et de travail. Il est donc urgent de mettre en place un nouveau dispositif de suivi conjoncturel et annuel du chômage et de la précarité. J'espère que l'INSEE va s'y mettre un jour.

(Applaudissements)

Une Intervenante.- J'aurais voulu savoir si, à l'OCDE, dans les indicateurs que vous envisagez de mettre au point pour mesurer la qualité du marché du travail, vous imaginez également des indicateurs de formation continue. Dans le monde actuel, les gens sont souvent amenés à changer de travail. Je crois que c'est un facteur important pour aider les gens à retrouver du travail.

Mme PERRIN.- Stop Précarité et AC !

Dans cette table ronde, il a été question de propositions et Robert Castel a introduit l'atelier en parlant du passage du salariat au précaire et le flou des frontières entre emploi, chômage et précarité. Je voulais juste faire état d'un travail que nous avons mené depuis un an entre associations de chômeurs et de précaires, mais aussi avec l'Union syndicale Solidaires et le Collectif des droits des femmes, la Confédération paysanne et la coordination des intermittents et précaires d'Ile-de-France. Nous nous sommes interrogés pour voir comment on pouvait répondre à cette montée du précaire, au fait que neuf embauches sur dix sont faites en CDD d'une durée moyenne d'un mois et demi et que de plus en plus de personnes ne sont pas ou mal indemnisées.

Nous avons réfléchi aux propositions syndicales, notamment de Solidaires, de la CGT et même de la CFTC qui a une aussi proposition de nouveau statut du travailleur salarié ou de sécurité sociale professionnelle. Nous nous sommes un peu appropriés ces réflexions. Nous avons élaboré une plate-forme pour un statut, le mot est important, de vie sociale et professionnelle, pas seulement pour les gens en cas de licenciement, mais pour tous, à savoir les chômeurs, les jeunes en recherche d'emploi, les stagiaires, les étudiants, les travailleurs en travail discontinu.

Pour eux, nous demandons un revenu décent. Il peut y avoir quelques nuances entre nous : faut-il 100 ou 80 % du SMIC ? Notre plate-forme est un peu consensuelle. Toutefois, nous demandons un revenu décent permettant de vivre ayant pour référence le SMIC revalorisé avec une continuité des droits sociaux (formation, retraite et avancement).

Ce statut devrait être financé par un fonds mutualisé national interprofessionnel, un peu comme l'Unédic actuellement, reposant essentiellement sur la cotisation sociale avec également des sources fiscales et une participation des associations de chômeurs à la gestion de ce fonds. Je vous invite à prendre connaissance de cette plate-forme que l'on a envoyée à la presse, aux partenaires sociaux et aux candidats à l'élection présidentielle. Nous continuons à travailler. Nous avons fait récemment une réunion de travail sur le financement possible de ce statut de vie sociale et professionnelle qui se trouve sur les sites des différents signataires.

M. SABATER (SNU-ANPE).- Il me semble qu'il y a un « absent » dans le débat : le temps de travail et la mesure du temps de travail. Je dis qu'il est « absent » du débat parce que le temps de travail officiel, c'est-à-dire les

35 heures, n'est pas le temps de travail effectif des salariés. L'intensification du travail et tous les éléments, qui ont amené à ce que les salariés soient mis sous pression, les ont conduits à exporter leur travail en dehors du temps de travail payé. Or, cette exportation du temps de travail représente des millions d'heures qui ne sont pas comptabilisées. Ces millions d'heures non comptabilisées conduisent à augmenter de façon naturelle le nombre de chômeurs, puisque c'est du temps de travail qui pourrait être partagé, mais qui ne l'est pas. Les cadres ne sont pas les seuls, aujourd'hui, à être touchés par ces mesures. C'est bien l'ensemble des salariés qui est concerné.

La guerre des temps a été déclarée. Il me semble que l'on n'a pas mesuré ce potentiel, que représentent des milliers de créations d'emplois nettes qui sont non visibles. Ces emplois ne sont pas visibles et ils ne sont pas occupés, mais ils présentent un autre défaut : ils agissent comme un élément de déstabilisation des personnes qui travaillent. Actuellement, le travail devient plus que pénible, plus que difficile. La contrepartie qui est demandée, c'est « toujours plus » dans un temps imparti, qui est payé à une moindre valeur. Cette mesure devrait pouvoir être effectuée et elle devrait venir dans le débat public. Or, elle me paraît avoir été oubliée.

M. le PRESIDENT.- La mesure a été effectuée, mais il est vrai qu'on s'en fait peu l'écho.

Un Intervenant.- Bonjour ! Moi, je suis précaire, “auto radié” des ASSEDIC parce que je ne voulais pas subir le contrôle social ANPE.

Une chose me surprend dans ce débat. Tout le monde semble d'accord pour reconnaître que le plein emploi, aujourd'hui, c'est fini. Je m'attendais à ce que, parmi les nouveaux indicateurs, l'on nous parle d'autre chose que de l'emploi. Eh bien non ! Je ne comprends pas pourquoi personne ne soulève la question du revenu, pour construire un indicateur qui soit à peu près révélateur des réalités sociales et de la précarité. Depuis une heure et demie, personne n'a encore posé la question, par exemple

d'une entrée par le revenu ou bien par l'accès au logement. Si l'on souhaite construire de réels indicateurs sur la précarité, il faut partir du principe que le plein emploi est mort, heureusement d'un accident du travail... Il va bien falloir choisir d'autres indicateurs. Evidemment, je ne demande pas à l'OCDE de réaliser cet exercice puisqu'ils s'inquiètent du fait qu'on n'exploite pas notre potentiel à fond. Et ils s'inquiètent de savoir comment le patronat peut exploiter notre potentiel à fond sans rémunérer puisque, apparemment, la question de la rémunération, monsieur l'agent de l'OCDE, ne vous intéresse pas ! Je pourrais dire “agent impérial”, avec toutes les autres transnationales qui régulent notre vie et qui font partie de ces institutions.

Un Intervenant.- M. Castel avouait qu'il était presque content de ne plus entendre parler de la fin du travail parce que c'était une bêtise. Ce n'est pas la fin du travail, monsieur Castel, mais la fin de l'emploi. De l'emploi tel que défini dans le fordisme, auquel vous avez cru pendant des années. Parfois, donc, les vérités arrivent à être révélées !

Moi, j'aimerais que ces nouveaux paradigmes de notre société soient pris en compte et qu'on arrête d'enfermer le débat autour de l'emploi alors que vous-même reconnaissez qu'il n'existe presque plus.

Mme HIRATA.- Sur les indicateurs du travail précaire, différentes recherches au niveau international ont été menées. Il existe au moins trois indicateurs. La conclusion à laquelle on peut aboutir est qu'une personne peut être en CDI et précaire. Il n'y a pas seulement les contrats précaires qui sont en situation précaire. Les personnes en CDI, a priori considérées comme non précaires, peuvent être précaires.

Le premier indicateur du travail précaire est le manque de protection sociale et de droits sociaux. On est dans du travail informel et, là, pas de sécurité sociale, pas de retraite, pas de droits syndicaux.

Le deuxième indicateur de précarité est le manque de qualifications. Les travailleurs non qualifiés peuvent être précaires.

Le troisième et dernier indicateur, ce sont les heures réduites de travail. Quand on a peu d'heures de travail, on peut avoir un bas salaire. Cela soulève la question du revenu. Lorsqu'on ne perçoit pas un revenu à une hauteur suffisante, l'on peut se trouver en situation de précarité. A

propos des gens qui travaillent à temps partiel, j'entends souvent dire : « *Non, ils ne sont pas précaires, ils ont un contrat de travail.* » Ils peuvent être précaires tout en ayant un CDI.

A mon sens, le débat doit être élargi et aller au delà de tous ces emplois dits atypiques, pour penser les indicateurs du travail précaire.

Mme BROUSSE.- Bonjour ! En vous écoutant, j'ai l'impression que cette affaire du chiffre du chômage est juste un « petit truc » conjoncturel en période électorale et qu'une direction de l'INSEE, un peu frileuse et timorée, n'aurait pas osé annoncer les chiffres produits par ses services. Moi qui travaille à la division OPA, j'ai plutôt l'impression que l'on assiste à une casse assez violente de la statistique de l'emploi et du travail à l'INSEE. Si nous n'y prêtons pas attention, le terrain va être sinistré assez rapidement et nous aurons de plus en plus de difficultés à produire tous les indicateurs sur les conditions de travail, la formation professionnelle etc.

J'aimerais vous parler d'une part de la programmation des enquêtes, notamment à la Division emploi, et, d'autre part, de l'évolution des classifications socioprofessionnelles. J'ai cru comprendre que l'enquête Conditions de Travail, qui était annexée à la fameuse Enquête Emploi, ne sera plus produite par l'INSEE dans les années à venir. Le même sort semble être réservé à l'enquête sur la formation continue. C'est un premier constat. En revanche, les problématiques de l'OCDE sont accueillies à bras ouverts, donc, l'on va se mettre à mesurer les compétences à haute dose. C'est un deuxième constat important.

Du côté du Recensement de la Population, qui est aussi une grande source pour mesurer les situations socioprofessionnelles, on a des doutes quant à la pérennité de l'ensemble du questionnement permettant de définir le métier des personnes recensées. A terme, on va devoir faire de la place à des problématiques dites démographiques.

Enfin, en ce qui concerne les classifications, je crois savoir qu'à l'INSEE, on réfléchit davantage aux classifications ethniques qu'au maintien des classifications socioprofessionnelles. Par conséquent, on ne peut pas affirmer que tout va bien actuellement du côté de la statistique du travail et de l'emploi à l'INSEE.

M. SERMIER.- J'aimerais revenir sur les statistiques proposées, par exemple par M. Bourles. Peut-on laisser tomber les statistiques relatives ? En effet, quand on prend un indicateur, par exemple sur les bas salaires, les gens qui sont dans les bas salaires font entre les deux tiers et les trois-quarts du total. Or, l'indicateur, c'est moins des deux tiers du salaire médian. Que l'on multiplie ou que l'on divise par deux le salaire médian, l'on a exactement le même nombre de 8 millions de personnes, qui sont en dessous des deux tiers du salaire médian, si l'on multiplie ou si l'on divise tous les salaires. C'est exactement pareil avec l'indicateur de pauvreté. Il ne dépeint aucune espèce de réalité en matière de pauvreté. Cet indicateur dit simplement qu'il y a un pourcentage de gens, qui sont dans le bas de la distribution, quel que soit le niveau absolu. Par conséquent, pourrait-on ne pas utiliser des indicateurs relatifs ?

M. le PRESIDENT.- Sur cette difficile question, je vais passer la parole à nos différents interlocuteurs, pour répondre.

M. VOLKOFF.- mot pour me féliciter sur le contenu du débat. Dans la réflexion, on franchit la barrière dans le mode d'exploitation statistique entre les personnes qui sont en situation de travail et celles qui n'y sont pas. Cette coupure a des effets ravageurs.

Je ne vais pas reprendre, ici, tous les dégâts qu'a causés, au moment de la négociation des 35 heures, l'absence de prise en compte des conditions de travail dans la loi et les négociations, plus récemment dans la réforme des retraites, et même aujourd'hui dans les débats en cours sur cette réforme. Cette idée qu'on peut réfléchir à un modèle de fin de vie active uniquement en se centrant sur des âges, des nombres et des montants de cotisations alors que les questions du contenu du travail, de la formation dans les dernières années de la vie professionnelle, l'itinéraire professionnel à proximité de l'âge de la retraite sont essentielles pour déterminer les comportements de chacun.

M. le PRESIDENT.- La mesure du temps de travail est une des questions les plus intéressantes, qui se trouve dans l'Enquête Emploi. Elle révèle qu'en France, on travaille beaucoup plus que le gouvernement veut bien le dire.

M. TORRES.- J'ai bien fait d'assister à ce débat. Je reviendrai l'année prochaine. Je vous remercie pour ces questions très stimulantes !
(Rires.)

Je vais commencer par la question la plus difficile, la mesure des conditions de travail. C'est vrai qu'il faudrait progresser dans le sens de mesurer, en tout cas au plan international, les conditions de travail, y compris l'accès à la formation, la pénibilité et le stress au travail. Il existe une enquête, qui est fournie par la Fondation de Dublin, et qui est en cours de perfectionnement. Franchement, nous ne sommes pas du tout au point. A l'OCDE, nous estimons que nous n'avons pas du tout l'outil statistique pour mesurer les conditions de travail, en tout cas en comparaison internationale. Nous poussons tout à fait dans ce sens. Malheureusement, il faut comprendre que l'OCDE n'est pas une entité abstraite, mais une organisation qui doit répondre aux demandes des pays membres. Nous n'existons pas en tant qu'entité abstraite. Nous émettons des propositions.

Par ailleurs, je remarque que les pays membres, y compris la France, ne réagissent pas favorablement à nos propositions de développer une enquête au plan international. Pourtant, elle irait parfaitement dans ce sens et nous permettrait de parler avec des chiffres, aujourd'hui, par exemple.

Concernant les questions de CDI, CDD, d'emplois faiblement rémunérés ou pas, je suis étonné de vous entendre dire qu'on ne s'attaque pas au revenu. Non seulement nous regardons les revenus des personnes qui sont au travail, mais également l'évolution. Le plus grave, sont les personnes qui perçoivent de faibles revenus ou qui ont un statut précaire et qui le restent pendant les prochaines années. Nous avons utilisé une enquête longitudinale au niveau européen. Nous avons constaté que, par exemple en France, les sorties de l'emploi précaire vers un emploi permanent sont faibles. Par contre, les sorties d'un emploi précaire vers le non emploi (chômage ou inactivité) sont très élevées, et cela de façon disproportionnée par rapport aux autres pays européens. En revanche, les sorties des CDI vers le non emploi sont relativement faibles en France par rapport aux autres pays européens.

C'est pareil pour les faibles rémunérations. Non seulement, nous les regardons, mais nous examinons aussi la dynamique. Et nous avons constaté qu'en France, les personnes qui perçoivent un faible niveau de

revenu, même relatif, ont tendance à rester sur ces revenus relatifs. Pour un jeune, commencer sa vie professionnelle avec un faible revenu paraît presque normal. Nous avons tous commencé ainsi. Cependant, c'est l'évolution qui est importante. De nombreuses personnes sont dans ces trappes à bas salaires relativement aux autres pays européens.

M. GUENANTEN.- On parle d'un plein emploi, aujourd'hui à 5 %, selon comment on comptabilise les données. Cela signifie que des millions de personnes sont laissées de côté. On parle de plus en plus de sécurisation des parcours professionnels, de flexicurité. Jusqu'à maintenant, nous avons la flexibilité, mais nous ne voyons pas venir la sécurité ! Notre demande principale est que les parcours soient sécurisés. Si le travail devient aléatoire et que les salariés sont amenés à avoir une vie professionnelle en dents de scie, alors, il faut sécuriser les parcours professionnels. Sécurisons les parcours et faisons-en sorte que chacun puisse vivre dignement.

M. CASTEL.- Indépendamment de la polémique parce que, moi, je ne parle jamais de rapport salarial fordiste, indépendamment des nuances qui pourraient être apportées, il me semble important de tenter de réfléchir, ensemble, sur une contradiction assez troublante et qui est récente. Il s'agit de la coexistence entre une forme de survalorisation de la valeur travail – on l'a vu à travers la campagne électorale – et du non travail, du chômage de masse.

Il y a dix ans, d'aucuns avançaient l'idée de la fin du travail. Vous aviez peut-être raison, mais je pense que vous aviez tort. En tout cas, je remarque que personne n'en parle plus aujourd'hui. A mon avis, une réflexion plus sérieuse s'était engagée sur la réduction du temps du travail. L'idée de partager, dans une certaine mesure, le travail pour faire baisser le chômage n'est pas idiote. On n'en parle plus non plus. A la place, une polémique a fait rage autour des 35 heures, du côté de la droite. Depuis, cela a débordé. Cela a été proprement hystérique, la France ne devait pas être un « parc de loisirs », comme le disait M. Raffarin, au moment où 10 % de la population active cherche du travail et n'en trouve pas !

Cette donnée récente, de l'ordre de quelques années, doit être prise au sérieux car elle a des effets. Je pense, par exemple, à la culpabilisation des chômeurs dits volontaires, des rmistes qui vivent aux dépens de ceux

qui se lèvent tôt. Toutes ces idées s'appuient sur cette survalorisation de la valeur travail. Cela a pour effet de dégrader le marché du travail. Tout le monde doit travailler à n'importe quel prix et à n'importe quelle condition. Pour ne pas être un mauvais pauvre, pour ne pas être quelqu'un qui vivrait de l'assistance, aux crochets du travail, il faut absolument travailler. Cela signifie que vous pouvez, par exemple, être un travailleur pauvre ; ce n'est sans doute pas tellement extraordinaire mais, au moins, vous avez le mérite de travailler !

Cette idée s'inscrit dans l'idéologie dominante actuelle, à l'égard de laquelle il convient de réfléchir, éventuellement de réagir, car elle me semble comporter de nombreux effets pervers. Personnellement, je me sens dans une situation un peu curieuse. J'ai toujours défendu la valeur travail qui, je pense, est une valeur de gauche. Quand on la voit brandie par M. Sarkozy ou par quelques autres, on se dit que trop c'est trop !

(Applaudissements)

M. le PRESIDENT.- Un élément de réponse sur les niveaux relatifs et absolus.

M. BOURLES.- Le travail réalisé par ACDC est un travail associatif, bien sûr critiquable.

M. SERMIER.- L'INSEE a indiqué que c'était plus facile à faire comme ça pour le seuil de pauvreté.

M. BOURLES.- Effectivement, on pourrait refaire l'étude en prenant comme seuil de bas salaires non pas les deux tiers du salaire médian, mais le SMIC. Oui, mais quel SMIC ? Ces temps derniers, il y a eu beaucoup de SMIC, le SMIC à 35 heures, le SMIC à 39 heures etc. Donc, nous avons pris la convention qui est utilisée en général par le service statistique. L'idée est que cela serve d'aiguillon et de première proposition. J'espère que l'idée sera reprise en charge par le système statistique officiel.

M. le PRESIDENT.- Je remercie tous nos intervenants.

Table ronde n°3

Quels indicateurs, pour quelles politiques publiques ?

M. le PRESIDENT.- L'objectif est d'établir le lien avec ce qui a été développé précédemment. Il s'agit d'établir le lien entre les indicateurs pertinents et les politiques publiques qu'il serait nécessaire et utile de mettre en oeuvre.

M. COUTROT.- Depuis trente ans, on assiste à la diversification des formes d'emploi et de chômage. Depuis vingt ans, on s'en est aperçu. Le diagnostic est clair. La date de 1986 est celle de la publication de l'article de Michel Cézard, ici présent, dans la revue *Economie & Statistique*, sur le halo du chômage. C'est aussi la date où est publié le rapport Malinvaud, directeur général de l'INSEE. Ce rapport stipulait le fait "qu'une statistique unique ne permettait pas d'appréhender de façon satisfaisante la réalité et la complexité du marché du travail. Toute l'information souhaitable ne peut être résumée par un nombre de chômeurs, quel que soit le soin qu'on ait mis à le définir et à le mesurer. Des données complémentaires doivent donc faire l'objet régulièrement d'une large diffusion publique ». C'était Malinvaud, il y a vingt ans.

Treize ans plus tard, hormis le calcul mensuel d'un taux de chômage au sens du BIT, peu de choses ont changé. Sur Internet, j'ai retrouvé le compte rendu des premiers entretiens de l'emploi, organisés en 1999 par l'ANPE. Une des tables rondes portait sur le thème : « Emploi, chômage : faut-il faire évoluer la mesure ? » Nous en discutons aujourd'hui encore. Plusieurs des intervenants sont présents dans la salle, Jérôme Gautier, Pierre Concialdi, Olivier Marchand. Déjà, à l'époque, tous les intervenants étaient unanimes pour dire qu'il fallait s'y mettre. Ils se félicitaient de la récente résolution des statisticiens du travail sur la mesure du sous-emploi et des situations d'emploi inadéquat, résolution de 1998. Jérôme Gautier, dans sa conclusion, voyait s'ouvrir « un vaste chantier pour les statisticiens, les sociologues et les économistes du travail. » Aujourd'hui, dix ans après, ce chantier reste largement à ouvrir. Certes, quelques améliorations ont été apportées dans le système depuis ces années

récentes. Dominique Goux les a évoquées. Chaque année, sur la base de l'Enquête Emploi, l'INSEE publie un taux de sous-emploi et une proportion de salariés en intérim et en CDD. Il faut bien reconnaître que ces indicateurs sont très partiels. Ils sont peu mis en avant. Ils comportent des doubles comptes etc. Surtout, ils laissent échapper des dimensions essentielles de l'insécurité et de la précarité sur le marché du travail. Nous en avons largement parlé cet après-midi.

Du côté des chiffres du chômage, il y a eu quelques tentatives, notamment à la DARES, pour proposer aux Pouvoirs Publics une diversification des indicateurs, pour cesser de focaliser la communication ministérielle sur un seul chiffre. Cette tentative n'a remporté aucun succès, se heurtant à l'indifférence des cabinets ministériels.

Pendant ces deux décennies, entre 1986 et aujourd'hui, la controverse sur le chiffre du chômage n'a cessé de croître et d'embellir. Cette controverse était à l'origine du rapport Malinvaud en 1986, qui soulevait déjà la question suivante : pourquoi les statistiques de l'ANPE et celles de l'Enquête Emploi n'évoluent-elles pas de la même façon ?

L'opinion publique est devenue de plus en plus sceptique face aux chiffres officiels. Le système d'indicateurs du chômage, face à ces pressions croissantes et contradictoires, a fini par connaître l'implosion qu'on a vécue ces derniers mois.

Comment expliquer ce qu'il faut bien appeler cette surprenante inertie de notre système statistique ? Nous autres, statisticiens, avons sans doute une petite part de responsabilité dans cette affaire. Peut-être n'avons-nous pas été assez offensifs envers nos hiérarchies ? Peut-être n'avons-nous pas poussé suffisamment pour faire des propositions d'innovation en direction des décideurs politiques ? Peut-être, mais à mon sens, le fond de la question est ailleurs. On ne peut que constater les réticences considérables des cabinets ministériels, de droite comme de gauche, à toute évolution du système des indicateurs du chômage. Et cela depuis vingt ans.

Pourquoi cette résistance ? Il me semble qu'il existe deux raisons déterminantes. Nous ne pouvons pas vraiment comprendre le blocage ni espérer progresser, si nous ne les avons pas bien cernées. La première

renvoie à l'idée implicite, mais manifestement partagée par les décideurs, qu'il vaut mieux pouvoir influencer les chiffres sur lesquels ils vont être jugés. « Le traitement statistique du chômage » permet d'orienter les statistiques du chômage à la baisse, en créant des stages et des emplois aidés de tous types, en modifiant les règles de gestion de la liste des demandeurs d'emploi. Cela marche au moins à court terme, sur le nombre de chômeurs inscrits à l'ANPE. Je citerai trois illustrations, prises presque au hasard parmi une liste plus longue. Premièrement, les stages pour les jeunes dès 1975, et puis les stages du pacte pour l'emploi de Raymond Barre. Quinze ans plus tard, l'opération "900 000 chômeurs de longue durée" a été déclenchée par Martine Aubry, en 1992, à la veille des élections législatives de 1993. Ces chômeurs de longue durée ont été convoqués systématiquement et, bien sûr, pour un nombre non négligeable d'entre eux, radiés. Et puis, il y a eu l'épisode récent du suivi mensuel personnalisé, lié à la convention tripartite entre l'Etat, l'UNEDIC et l'ANPE. Enfin, le plan de cohésion sociale de Jean-Louis Borloo a eu le même effet d'intensifier les radiations.

C'est la première raison qui explique l'inertie des décideurs politiques, qui pensent pouvoir contrôler un chiffre et, donc, optimiser leur popularité. Mais il faut constater que cela fonctionne de moins en moins, que cela devient même véritablement contre productif. La deuxième raison de l'inertie renvoie directement à la nature des politiques menées contre le chômage. Depuis trente ans, on a choisi d'en rabattre sur la qualité des emplois pour promouvoir leur quantité. Les politiques de l'emploi ont systématiquement promu les emplois aidés à bas salaire, avec des contrats flexibles, du temps partiel. Mettons-nous, par exemple, à la place d'un ministre, qui décide la création d'un nouveau type de contrat flexible, par exemple le

CNE, le CPE ou, demain peut-être, le contrat unique. Il espère que la mesure va permettre une baisse du chômage. Ce qui est sûr, c'est qu'il n'a pas envie d'être obligé de commenter devant la presse, quelques mois après, l'augmentation de l'indice de précarité. Donc, on peut comprendre la réticence des décideurs à la mise en place de nouveaux indicateurs. Pourtant, l'idée que n'importe quel emploi vaut mieux que pas d'emploi du tout, dont on peut dire qu'elle a servi de fondement aux politiques d'emploi depuis trente ans, ne fait pas l'unanimité dans notre pays, comme l'a

montré l'épisode récent du CPE. Au contraire, pour l'opinion publique, pour le corps social, l'éclatement des formes d'emploi, la montée de l'insécurité sur le marché du travail et de la précarité sont devenues des préoccupations presque aussi importantes que celle du chômage. Les gens n'ont simplement pas renoncé à juger les emplois qui leur sont proposés en fonction d'une norme, d'une référence sociale qu'on a pu appeler la norme fordiste, celle que M. Castel appelait tout à l'heure l'emploi, c'est-à-dire le contrat à durée indéterminée et à temps plein, qui permet d'utiliser et de développer ses qualifications.

Le fait que cette norme d'emploi demeure dominante dans les représentations sociales est un fait majeur, dont nous devons tenir compte dans notre travail de statisticien. On peut le voir en observant la montée impressionnante des activités réduites dans les statistiques de l'ANPE. Aujourd'hui, plus du tiers des demandeurs d'emploi ont un emploi. C'est quand même frappant ! C'est un emploi d'au moins 78 heures par mois, qu'ils jugent insatisfaisant au point qu'ils continuent à en chercher un autre et qu'ils restent inscrits à l'ANPE. Ces personnes représentent une fraction croissante du marché du travail, des personnes qui ne se résignent pas aux petits boulots, que le service public de l'emploi et les entreprises proposent en abondance.

Dans les pratiques des entreprises, c'est vrai que cette norme d'emploi a éclaté, elle s'est diversifiée selon les secteurs, selon les âges, selon les genres. Mais elle continue à structurer les représentations sociales. Il est important de mesurer cet écart, comme le proposait le BIT dans la Conférence internationale des statisticiens du travail en 1998, en mesurant le concept d'emploi inadéquat. Inadéquat par rapport à une norme de référence.

Un emploi inadéquat est un emploi qui ne permet pas de vivre décemment, qui ne permet pas de prévoir le lendemain, d'employer pleinement ses compétences et ses qualifications, de préserver sa santé physique ou mentale. Si l'on considère l'ensemble de ces critères, l'on aboutit à une proportion supérieure à 40 % du salariat. Dans le débat politique actuel, c'est là que la question des indicateurs rejoint celle des choix politiques. Le plein emploi ne peut pas être défini seulement par un faible taux de chômage, même 5 %, voire moins. Ce n'est pas suffisant. On

a besoin de mesurer l'écart à une norme d'emplois, qu'on va appeler emploi de haut niveau ou emploi décent comme le définit le BIT. A moins que l'on ne se résigne à changer de norme ou que l'on accepte l'éclatement des normes (une norme d'emploi pour les femmes, une autre pour les hommes, une pour les qualifiés, une autre pour les non qualifiés...) A moins que l'on accepte cet éclatement des normes et cette montée des inégalités, qui est caractéristique d'un certain type de modèle social, notamment du modèle anglo-saxon pour ne pas le nommer, qui consiste à accepter socialement la montée des inégalités et de la précarité. Pour l'instant, ce n'est pas le choix qui a été opéré par la société française.

Il me semble que c'est un enjeu pour la statistique publique de mettre en place des indicateurs réguliers, qui permettent de décrire ces situations de précarité et d'emploi inadéquat. C'est un enjeu pour aider la société à mieux comprendre son présent et aussi à mieux débattre de son avenir.

M. le PRESIDENT.- Un débat qui est ancien, mais qui arrive maintenant à une situation explosive sur la question des indicateurs du chômage. Pour la surmonter, il faut comprendre les raisons qui ont fait blocage et inertie jusqu'à présent. Cela tient d'une part à la capacité et à la volonté des politiques de pouvoir influencer un chiffre et, d'autre part, à la nature des politiques qui ont été menées.

Mme DUFLO.- Je ne suis pas spécialiste ni de la France, ni du marché du travail. Je vais commencer par utiliser cette position un peu en retrait, pour dire une chose qui sous-tend l'ensemble de ce débat, mais qu'il est bon d'exprimer explicitement. A mon avis, nous avons complètement dépassé les bornes. Nous avons franchi la ligne rouge, en ne publiant pas les chiffres de l'Enquête Emploi en mars. Il faut le dire et le répéter. Evidemment, je sais que je prêche des convertis.

Dans ma carrière professionnelle, j'ai eu l'occasion d'assister à de nombreux débats sur la mesure, par exemple sur la mesure de l'inflation aux Etats-Unis, un débat qui dure depuis longtemps. Il y a un énorme débat sur la question de la mesure de la pauvreté, plus proche de mon domaine, dans des pays comme par exemple l'Inde. C'est un débat auquel les statisticiens français ont participé. Jamais, nous ne sommes arrivés à une situation où nous avons laissé un chiffre que tout le monde reconnaît comme étant provisoire et inadéquat, supplanter dans le débat public un

chiffre certes pas parfait, mais de meilleure qualité. Le « provisoire » n'existe pas dans le langage des médias. Le débat semble très technique, pourquoi un chiffre est meilleur que l'autre... ; c'est apparu comme un débat d'école, de tour d'ivoire etc. On a fait quelque chose de grave en ne mettant pas les chiffres de l'Enquête Emploi sur la place publique. C'est grave à la fois pour la question du chômage et pour la statistique publique française en général.

Laisser faire une chose pareille, au nom de l'argument "*après tout, elle n'est pas géniale notre Enquête Emploi*", vu de l'extérieur, c'est proprement scandaleux.

Indépendamment du contexte électoral, il y a un problème structurel grave d'utiliser comme baromètre les listes ANPE. M. Jugnot et Mme Goux ont proposé d'arrêter de publier cet indice. Je crois vraiment que ce serait une bonne idée. La raison est la suivante : le nombre de chômeurs sur les listes ANPE est un levier d'action politique et un thermomètre pour essayer de mesurer quelque chose qu'on n'observe pas, qu'on peut nommer "le chômage", mais qu'on peut nommer avec tout ce que vous avez nommé aujourd'hui. On essaie de percevoir quelque chose qui est compliqué, qui est en relation avec l'état du marché du travail. Pour caricaturer, on appelle cela le chômage.

C'est un levier d'action parce qu'il existe des politiques qui ont une action immédiate sur ces listes, par exemple, quand on radie quelqu'un ou qu'on le met en stage. On peut avoir un débat sur le fait de savoir si ce sont de bonnes ou de mauvaises actions, mais il est clair qu'elles ont un effet immédiat. C'est aussi un thermomètre, évidemment tant qu'on l'utilise pour une estimation mensuelle, même s'il est remanié et adapté.

Ce mélange des genres est néfaste à la fois pour l'évaluation de la politique et pour le choix des politiques elles-mêmes. Pour l'évaluation des politiques, on n'a plus de mesure indépendante de l'effet de ces mesures sur le chômage réel puisque « la mesure change la mesure ». La mesure, dans le sens de mesure de politique économique, change la mesure du phénomène en tant que thermomètre. On est complètement perdus. Cela revient à vouloir améliorer le niveau scolaire en augmentant pour tout le monde les notes au bac, ce qui d'ailleurs a été fait !

Cela ruine toutes les possibilités d'évaluer les politiques. Je pense que cela a aussi un effet sur le choix des politiques elles-mêmes. A cause de l'attention qui est portée à cette mesure en particulier, cela conduit les hommes politiques, qui sont sujets à des échéances électorales, à privilégier des politiques qui vont avoir un effet immédiat sur la mesure. Même s'ils savent que ce ne sont pas les meilleures politiques, cela a un effet plus rapide et plus immédiat.

Par ailleurs, cela peut avoir un effet pervers. Si l'on est vraiment très agressif sur les politiques de gestion de listes, il n'y a plus personne sur les listes. Si l'on pense à une autre mesure, comment trouver le public cible pour cette mesure ?

Je l'ai vu, je ne parle pas dans l'abstrait. J'ai assisté à des discussions au sujet d'un programme de suivi d'une catégorie particulière de chômeurs où la question principale était : « *Il n'y en a plus.* » Evidemment, tout le monde dans la salle savait parfaitement qu'il y avait encore des personnes qui répondaient exactement aux critères, mais elles n'étaient plus dans les listes.

En privilégiant les politiques de gestion de listes parce que l'on a besoin d'un résultat rapide qui va s'exprimer dans cette mesure-là, on se prive de la possibilité d'une politique plus efficace.

D'une manière générale, le chômage bouge pour des tas de raisons qui n'ont rien à voir avec la politique au jour le jour et surtout mensuellement. Le chômage bouge de mois en mois, car il y a des évolutions saisonnières, macro-économiques qui n'ont rien à voir avec les politiques publiques. Les évolutions mensuelles du chômage, cela me paraît clair, n'ont pas grand-chose à nous dire sur l'efficacité des politiques.

Pour ces raisons, je pense que l'on peut arrêter de se servir de ces mesures, arrêter de publier les chiffres ANPE, ne pas s'en servir comme baromètre et se concentrer, comme cela a été proposé, sur des statistiques basées sur l'Enquête Emploi de manière trimestrielle. Je suis tout à fait d'accord avec Dominique Goux, j'aimerais bien voir les chiffres non corrigés d'abord et après toutes les corrections que l'on peut vouloir faire.

Si l'on est d'accord pour faire cela, si cela est basé sur l'Enquête Emploi, cela permettra, en particulier si l'Enquête Emploi est enrichie, de donner un éventail de chiffres qui pourront caractériser les différentes relations des personnes au travail. Tous les débats que l'on a eus aujourd'hui seront possibles si l'on décide d'arrêter de se servir des chiffres de l'ANPE et de privilégier l'Enquête Emploi. On a beaucoup critiqué aujourd'hui l'idée de caractériser le chômage comme un seul nombre, et de la nécessité d'enrichir la mesure. On n'a pas du tout parlé d'enrichir et peut-être de raffiner nos mesures d'évaluation des politiques publiques. Ce n'était pas vraiment l'objet, donc c'est très bien. Néanmoins, il faut quand même dire que des indicateurs temporels, aussi riches soient-ils, auront beaucoup de mal à nous donner une idée de l'impact de telle ou telle politique, car, au cours du temps, il se passe beaucoup de choses : des politiques, des évolutions macro-économiques, la marche du monde, etc.

Les évolutions de quelque indicateur que ce soit sont intéressantes, mais elles auront du mal à nous dire quelle est l'efficacité d'une mesure ou d'une autre. Si l'on s'intéresse à l'efficacité d'une mesure ou d'une autre, il faut mettre en place des dispositifs permettant d'évaluer ces mesures. On n'en a pas parlé aujourd'hui et, d'une manière générale, on n'en parle très peu. Il y a peut-être cette espèce de phare porté sur le nombre. Ce serait bien d'avoir une réflexion là-dessus à un moment. Ce n'est pas seulement une question de l'outil statistique, c'est aussi la question de son utilisation. Ce n'est pas le lieu aujourd'hui, mais je mets un marque-page pour une prochaine fois.

Il y a une réflexion dans ce sens à la DARES, cela me paraît une évolution extrêmement positive.

(Applaudissements)

M. le PRÉSIDENT.- Ce n'était pas une très bonne idée de ne pas publier les chiffres en mars dernier, il faut arrêter de publier les chiffres du chômage chaque mois et faire quelque chose de plus compliqué à partir de l'Enquête Emploi tout en se posant la question de l'évaluation des politiques publiques. Denis Durand, vous représentez ici la CGT. Comment appréciez-vous ce débat et quelles sont les propositions que vous pourriez faire ?

M. DURAND.- Je vous remercie de l'invitation. Je suppose que cette invitation m'était adressée essentiellement en tant que représentant de la CGT au Conseil national de l'information statistique.

Ce n'est pas en tant que statisticien que je vais intervenir, je ne me le permettrai pas. Il me semble qu'une confédération syndicale comme la CGT a un rapport à avoir avec les statistiques. L'une des fonctions, pas la seule, d'une confédération syndicale est, pour reprendre les termes de l'intitulé de cette partie de la table ronde, de pouvoir intervenir sur les politiques publiques et de servir d'instrument pour les salariés, plus généralement les citoyens, pour avoir une intervention sur les décisions qui fondent les politiques publiques.

J'ai compris cette question, « *Quels indicateurs pour quelles politiques publiques* », peut-être de façon un peu différente de la façon dont Thomas Coutrot l'a comprise. Pour moi, il s'agit de savoir quelles sont les caractéristiques que devraient avoir les indicateurs statistiques pour les politiques publiques ?

Ma réponse est que ces caractéristiques devraient favoriser l'intervention des représentants de la société, en particulier des salariés, dans la définition de ces politiques publiques.

C'est la raison pour laquelle la CGT travaille beaucoup sur les statistiques. Nous travaillons aussi sur les statistiques du chômage. Nous essayons de préparer des indicateurs à notre manière à partir des données de la statistique publique selon une méthodologie qui ressemble à celle d'ACDC.

Cela correspond à un enjeu réellement sérieux et politique qui explique peut-être pour une part le paradoxe qu'énonçait Thomas Coutrot sur lequel Esther Duflo est revenue aussi. Il s'agit de ce contraste qui existe entre un consensus très large sur ce qu'il serait très bien de faire pour améliorer les statistiques et le fait que l'on ne voit pas beaucoup de résultats au bout d'un certain nombre d'années.

L'exemple inouï de la non-publication de l'Enquête Emploi en 2006 me semble bon de ce point de vue-là. Au moment même où l'on est dans une crise aiguë, au bureau du CNIS, on se retrouve dans un quasi-consensus. Tout le monde, sauf moi, dit qu'il était très bien de ne pas

publier l'Enquête Emploi. Tout le monde, y compris moi, dit que la bonne solution est de ne pas en rester au taux de chômage du BIT et d'avoir une batterie d'indicateurs comme cela est recommandé depuis 20 ans par une série de rapports tous plus excellents les uns que les autres.

Pourquoi y a-t-il ce contraste ? Derrière ces affaires de statistiques, il y a des affrontements de pouvoir sur la définition des politiques publiques. Je vais prendre trois exemples qui m'ont un peu éclairé là-dessus.

Premier exemple : il y a un endroit, dont il ne faut pas exagérer l'importance, qui est le Conseil économique et social. Cette institution est prévue dans la Constitution pour contribuer à éclairer les politiques publiques. Cet après-midi, on y débat d'un rapport sur la sécurisation des parcours professionnels.

Là aussi, on est dans le domaine du consensus. Pourtant, l'un des sujets qui a suscité le plus de difficultés, le plus de controverses et de tensions à l'intérieur de l'institution a été l'élaboration d'un « simple » recueil de statistiques sur différents aspects socioéconomiques et environnementaux de la société française. Cela a failli ne jamais être publié par le Conseil économique et social, car le MEDEF s'y est opposé pendant longtemps.

Pourquoi ? La raison est peut-être parce que, au chapitre chômage, le taux de chômage au sens du BIT n'y figure pas. On a mis différentes statistiques qui viennent de l'ANPE, on est bien obligé de prendre ce qui existe. C'est peut-être aussi parce que l'on y fait figurer le BIP 40, un indicateur synthétique qui a été réalisé pour mettre en question les certitudes et le train-train de la vie statistique et peut-être ouvrir des voies pour permettre d'intervenir sur la définition des chiffres eux-mêmes et leur utilisation.

Le deuxième exemple, là encore conflit aigu avec le MEDEF, concerne des enquêtes que l'INSEE est en état de réaliser au niveau régional, qui sont des études d'impact sur les conséquences éventuelles de l'ouverture ou de la fermeture d'un site industriel ou de services. L'INSEE est capable de mesurer, si l'on ferme l'usine Nestlé à Marseille, le nombre de suppressions d'emplois dans les communes environnantes, dans toute la région voire au-delà.

Ce qui m'a beaucoup frappé, c'est que, au bureau du CNIS, le MEDEF s'est opposé avec énergie à cette initiative concernant l'usine Nestlé de Marseille. Le plus intéressant, c'est la raison pour laquelle cela s'est produit.

Tout le milieu économique local était d'accord, y compris le patronat local et la firme Nestlé, pour qu'une enquête d'impact soit menée. C'est le représentant du MEDF qui a dit : « *Non, c'est une atteinte insupportable au pouvoir de l'employeur sur la gestion de l'entreprise.* »

Là encore, dans un domaine qui touche, sinon le chômage, du moins directement l'emploi, on a un exemple de la difficulté qu'il peut y avoir à faire prendre en compte des réalités dans le système statistique si ces réalités viennent immédiatement toucher à un pouvoir de décision.

J'en tire la conclusion qu'il est très important pour le mouvement social et le mouvement syndical en particulier de ne pas se laisser arrêter par ces obstacles de la réalité économique.

Pour y arriver et pour avoir des bonnes statistiques sociales au service de bonnes politiques publiques, il me semble qu'il faudrait pouvoir disposer de deux conditions.

La première serait que les statistiques dont on dispose portent sur des niveaux sur lesquels le mouvement social soit important en termes de décision, mais également sur lesquels on soit capable de conquérir des pouvoirs. Cela renvoie à un enjeu cité dans le débat précédemment qui est la nécessité assez profonde d'améliorer beaucoup l'offre statistique en matière de connaissance des phénomènes régionaux et locaux, qui sont l'un des points faibles de la statistique française et de l'information qu'elle met à la disposition des acteurs sociaux. Cela permet, à ce niveau-là, de pouvoir brancher des luttes sociales sur les données dont on dispose. L'exemple que je viens de citer en fait partie.

La deuxième caractéristique est qu'il faut que cette information porte sur des domaines où du pouvoir s'exerce, sans exclure aucun de ces domaines. Lorsque l'on parle de politiques publiques, l'une de leurs caractéristiques est qu'elles agissent en influençant des politiques privées. Le chômage, l'emploi, la précarité et les transformations du marché du travail sont des phénomènes qui découlent également de critères, de

politiques et d'objectifs qui ont inspiré des politiques d'entreprises, des petites ou des grandes, et en particulier des grands groupes qui sont branchés sur les marchés financiers.

Le mouvement social a également besoin que le système statistique lui donne des ouvertures sur les motifs qui déterminent les décisions économiques prises non seulement par les politiques publiques, mais aussi par les politiques privées des entreprises.

Cela peut paraître éloigné des chiffres du chômage. A la CGT, nous insistons beaucoup pour que, lorsque l'on s'intéresse à des phénomènes sociaux comme le chômage, la précarité, la pauvreté ou les inégalités sociales, on ne s'en tienne pas à une simple description des phénomènes, mais que l'on essaie aussi de s'inspirer, dans la définition des indicateurs statistiques dont on a besoin, d'une problématique, de savoir d'où viennent les phénomènes que l'on essaie de mesurer, comment ils se produisent, quelles sont leurs causes et leurs liens avec des phénomènes plus généraux.

Dans un domaine qui n'est pas directement celui de l'emploi, mais celui de la mesure des inégalités qui a fait l'objet d'un rapport du CNIS, qui a eu un certain impact et qui va continuer d'en avoir, nous avons insisté sur l'idée que, si l'on voulait avoir une vision cohérente des améliorations apportées au système statistique, il fallait s'intéresser au phénomène des inégalités et essayer de comprendre comment les inégalités sont produites. Pour comprendre les inégalités sociales, il ne faut pas seulement mesurer les pauvres, mais aussi les hauts revenus, les patrimoines, des choses qui sont mal connues dans le système statistique. On espère que les efforts menés dans ce domaine vont permettre des améliorations.

De la même façon, lorsque l'on s'intéresse au chômage et à la précarité, il me semble que l'on a intérêt à regarder ce qui se passe dans un territoire donné : comment s'articule la structure économique du territoire, sa structure urbaine, comment est structuré le logement, comment les entreprises s'insèrent dans ce territoire, comment elles mènent des politiques et comment elles influencent la façon dont le territoire est peuplé, la façon dont l'emploi s'y installe à travers une série de déterminants économiques, sociaux, financiers, politiques et culturels.

J'aimerais citer un troisième exemple. Je crois que si l'on s'intéresse à tous ces aspects, du point de vue social et du chômage, il n'est pas indifférent de s'intéresser à la façon dont les entreprises sont financées.

Une institution comme la Banque de France a précisément pour caractéristique de répondre aux deux caractéristiques que j'énonçais tout à l'heure. Elle possède des statistiques localisées et régionalisées qui portent sur ces aspects stratégiques. Elle a, dans ses fichiers, des informations sur le financement des entreprises, le crédit, les dépôts, le surendettement des ménages, l'emploi, les effectifs dans les établissements.

Il y a un enjeu d'interpellation de ce type d'institutions pour qu'elles coopèrent mieux avec le système statistique public, pour dépasser des contradictions liées au fait que, aujourd'hui, cela rejoint ce que disait Esther Duflo, tout le système statistique est profondément influencé par des éléments extrêmement puissants qui déterminent la politique économique. En matière de statistiques financières et, par contrecoup, en matière de statistiques sociales, un élément déterminant est la priorité absolue donnée à la mise en œuvre de politiques macroéconomiques à l'échelle européenne qui se définit dans un dialogue permanent avec les marchés financiers et dans un dialogue beaucoup plus difficile avec le reste de la société.

Cet ensemble d'éléments que j'énonce peut paraître nous éloigner du sujet de la mesure des statistiques, de l'emploi et du chômage. Or, je ne le crois pas, car les acteurs sociaux, tels que les syndicats, ont besoin de disposer d'informations sur les conséquences des politiques publiques, des politiques privées menées sous l'influence des politiques publiques, mais aussi sur les causes qui inspirent ces politiques privées et publiques.

(Applaudissements)

M. le PRÉSIDENT.- Si cela coïncide sur les questions de statistiques du chômage, même si chacun est d'accord sur les diagnostics, c'est qu'il y a souvent derrière des questions de pouvoir lourdes. Il faudrait en particulier influencer les choses du point de vue du mouvement syndical pour développer l'offre statistique régionale locale qui sont des niveaux où l'on peut agir plus facilement.

Pour que les statistiques publiques soient utiles au mouvement social, il est préférable qu'elles soient fraîches, si cela porte sur des données pas trop anciennes. On évoquait tout à l'heure la question des conditions de travail. Si les enquêtes très complètes et très riches qui sont menées ont relativement peu d'écho, même si elles en ont dans les médias en particulier, c'est lié au temps qui s'écoule entre le moment où elles sont faites et le moment où elles sont publiées. C'est une question annexe. Patrick Viveret, que vous inspire le débat ?

M. VIVERET.- D'abord, j'ai vu que j'étais là au titre de la philosophie, ce qui ne me dérange pas, car j'ai toujours eu un grand amour pour la philosophie. Ce qui était intéressant dans ce débat, c'est l'attention dynamique entre ce qui peut être un point de vue philosophique et l'expérience qui a été la mienne lorsque j'ai fait la mission sur l'évaluation des politiques publiques, sur la question des nouveaux facteurs de richesse ou sur le travail que je peux être amené à faire à la Cour des comptes.

Ce qui m'a toujours frappé, l'expression que j'avais utilisée dans mon rapport « Reconsidérer la richesse », c'est que, derrière les comptes, il y a des contes, à savoir ces grands récits, ces identités narratives que des corps collectifs se donnent et qui correspondent à ces choix de société implicites qui sont le plus souvent absents dans les débats publics alors que, en réalité, ils sont déterminants dans la façon dont les chiffres ont été fabriqués. Cela est vrai des chiffres, mais cela l'est plus encore des mots. Le pouvoir de nomination est fondamental et c'est très souvent un pouvoir d'exclusion. Vous prenez des mots comme activité, la définition de ce que l'on va appeler activité va renvoyer dans l'enfer de la prétendue inactivité quantité de postures, pour ne pas parler justement d'activité, qui sont nécessaires, utiles et même le plus souvent vitales. Toutefois, elles ne vont pas rentrer dans le paradis défini par l'activité.

L'une des raisons pour lesquelles notre débat sur le travail ou sur les retraites est aujourd'hui confronté à des difficultés considérables, c'est que nous sommes dans une espèce de bouillie sémantique qui fait que l'on ne rappelle pas dans les éléments de controverses publiques tout simplement ce que l'on met derrière les mots.

Nous sommes aujourd'hui submergés par le retour de la valeur travail. On pourrait atteindre un minimum et Thomas Coutrot y a fait référence en évoquant les emplois, la qualité des emplois et ceux qui ne correspondent pas à un certain nombre de normes minimales du point de vue de la qualité de vie. La distinction fameuse d'Hannah Arendt entre le travail et l'œuvre dans la condition de l'homme moderne était une distinction fondamentale, car elle avait l'avantage de rappeler à la fois historiquement et étymologiquement que, ce qui caractérise d'abord le travail dans l'histoire des sociétés, c'est ce triptyque de la dépendance, de la pénibilité et de la nécessité.

Par conséquent, le mouvement fondamental d'émancipation, le mouvement de l'œuvre, pour reprendre cette distinction entre le travail et l'œuvre, cherche à échapper à ce triptyque de la pénibilité, de la dépendance et de la nécessité. Ce n'est pas par hasard si la plupart des mouvements ouvriers se sont appelés mouvements de l'œuvre et non pas mouvements du travail pour signifier que l'objectif est un objectif d'émancipation, y compris par rapport au travail. Même si l'on ne veut pas reprendre cette distinction, au moins reprenons celle qui garde le mot travail, mais que l'on doit à André Gorz qui distinguait à minima le travail choisi et le travail contraint.

Il existe une différence fondamentale suivant que l'on est dans un cas de figure où les sources de reconnaissance sociale, les sources de protection et les sources de capacité à vivre d'un revenu décent se trouvent assurées et où l'on est dans un type d'activité qui est en cohérence avec un projet de vie, ce serait du travail choisi, et ce qui est du travail contraint lorsque l'on est, pour des raisons de nécessité, obligé de faire quelque chose qui ne nous intéresse pas, qui n'est pas source d'estime de soi et de reconnaissance sociale et qui vous place en situation de dépendance.

Chacun voit bien que la nature des nominations et des chiffreages qui sont donnés sur cette question sans avoir préalablement fait, à minima, cette distinction sémantique fondamentale dans l'histoire même de la pensée sur les questions du travail, constitue une formidable régression. Cette régression n'est pas neutre. Ce que l'on passe en contrebande derrière la réhabilitation dite de la valeur travail, ce n'est pas une critique de l'économie rentière. Si l'on prenait cela au sérieux, la première coupe

fondamentale à laquelle on devrait s'attaquer, c'est ce formidable poids de charges sociales et d'inactivité que constitue le développement inconséquent d'une économie rentière.

Je ne pense pas que les forces politiques et sociales qui veulent réhabiliter la valeur travail soient prioritairement dans une attaque conflictuelle de l'économie rentière. Ce que l'on veut réhabiliter à travers la prétendue valeur travail, c'est le droit de la catégorie de la population, qui a la chance de bénéficier d'un travail choisi, d'utiliser à son propre profit et dans un rapport de dépendance les personnes qui seraient d'autant plus dans un travail contraint, cette nouvelle domesticité dont André Gorz avait déjà parlé dans son livre « Métamorphoses du travail, quête du sens ». Cette question des nouvelles formes de domesticité, des nouvelles formes de travail forcé sont des questions fondamentales qui dépendent également de la façon dont on nomme les réalités.

Un autre exemple sur le sens des mots à propos des retraites est que l'on continue à avoir une définition réductrice de la notion d'activité, qui est liée à cette vision réductrice qui nous vient notamment de l'après seconde guerre mondiale. Des éléments d'évolution positifs de progrès social, tel que l'allongement de la durée de vie, l'allongement du temps de formation dans la durée de vie, la réduction du temps de travail au sens originel du terme dans la durée de vie sont historiquement considérés comme des éléments de progrès social.

Toutefois, tant que l'on raisonne sur une définition hyper réductrice de l'activité, le rapport entre les prétendus actifs et les prétendus inactifs va se trouver de plus en plus déséquilibré.

Après ces trois bonnes nouvelles, on n'aura le choix, in fine, qu'entre deux mauvaises nouvelles. Ce déséquilibre entre prétendus actifs et prétendus inactifs ne donne plus après que le choix de revenir sur l'âge de la retraite et de le rallonger, donc de revenir sur un acquis social fondamental, ou de diminuer les prestations, donc de renouer avec ce qui avait été dans les générations précédentes, à savoir le phénomène des personnes âgées en situation de pauvreté. Nous ne pouvons avancer sur cette question que si nous remettons en définition le débat sur ce que nous appelons activité. Pour ne prendre qu'un seul exemple, on nous rebat les oreilles sur le fait que nous sommes dans une économie de la

connaissance, cf. le Conseil de Lisbonne et l'ensemble de la littérature sur ce point, et on maintient l'idée que le fait de faire des études supérieures ne constitue pas une position d'activité. Du même coup, le fait de continuer à dire que l'entrée dans la vie prétendument active se passe à 24 ans crée mécaniquement une situation où le rapport inactifs/actifs se trouve totalement déséquilibré.

Voilà typiquement un débat sur lequel la question même du pouvoir de nomination est tout à fait centrale. Ce pouvoir de nomination joue sur le pouvoir de chiffrage.

Lorsque l'on a décidé de qualifier comme étant source de richesse tel type d'activité plutôt que tel autre, tel type de production plutôt que tel autre, c'est un choix politique et presque un choix de société, un choix de civilisation qui a été fait.

Relisez les débats passionnants aussi bien dans les livres d'André Vanoli que de François Fourquet sur l'origine de la comptabilité nationale, pour prendre un exemple où, derrière les comptes, il y a des contes. On voit bien cette espèce de tentative dans des sociétés qui n'étaient pas seulement confrontées à la destruction matérielle de la guerre, mais également à ces questions infiniment plus graves : comment Auschwitz a-t-il été possible ? Comment la Shoah a-t-elle été possible ? Comment la collaboration a-t-elle été possible dans un pays comme la France ? Comment, au cœur même de grandes civilisations, la barbarie interhumaine a-t-elle pu se répandre ?

Il est clair que cette part cachée de la question d'après-guerre est souterraine dans le fait que, en décidant de concentrer exclusivement l'objectif du débat public sur des éléments de reconstruction de nature matérielle et industrielle et en obérant la question qualitative du rapport entre barbarie et civilisation, on offrait un risque, on construisait cette identité narrative dont parle Paul Ricœur. On construisait un conte qui avait l'avantage de replacer en position de vie positive un certain nombre de sociétés, mais en oubliant complètement des questions anthropologiques et politiques qui avaient été centrales dans l'avènement des grands faits totalitaires.

Nous voyons bien aujourd'hui, parce que nous en mesurons les conséquences, à quel point des questions immenses, telle que la question écologique, non seulement n'ont pas été prises en compte, mais quand elles l'étaient, elles l'étaient de façon inversée. A partir du moment où la valeur d'un bien n'est définie que par sa rareté et sa cherté, tout bien, aussi vital soit-il, à la fois abondant et gratuit, n'a pas de valeur économique ; au contraire, il ne prend de la valeur que lorsqu'il est en voie de pollution ou de destruction, car, à ce moment, il va falloir construire des industries de remplacement ou d'assainissement comme on le voit dans les cas de l'eau.

Quantité de questions dont nous voyons aujourd'hui le caractère fondamental, tant à l'échelle planétaire qu'à l'échelle des choix de société dans des sociétés de l'information et de la connaissance qui sont en même temps marquées par l'impératif de l'urgence écologique, se trouvent en grande partie des impensées dans nos systèmes de chiffrage.

Cela est également vrai de la comptabilité générale. La Cour des comptes est en train de travailler sur le problème de la certification des comptes de l'Etat dans le cadre de la nouvelle loi organique des lois de finances. Les référents, les normes comptables se trouvent marqués par la conception anglo-saxonne qui s'est imposée sur le plan international. Le fait que ces normes comptables anglo-saxonnes soient conçues du point de vue de l'actionnaire n'est pas sans importance.

Lorsque le fameux triptyque de certification, de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle se pose, la grande question qui serait légitime de se poser est la suivante : image fidèle de quoi ? Le rapport avec des éléments de réalité écologique et sociaux serait une question publique passionnante à formuler. Fidèle à quoi ?

Si, dans la lignée de la vision anglo-saxonne de la comptabilité, on restreint la nature de la fidélité à la situation financière et au patrimoine de l'acteur considéré, cela signifie que, progressivement, la certification des comptes de l'Etat français finira par avoir pour principal objectif de fournir aux agences de notation financière les moyens de décoter éventuellement la dette publique française.

Il est impératif de rappeler que, selon le fameux article 14 des droits de l'homme et du citoyen, qui précise que tous les citoyens ont le droit, par eux-mêmes ou par leurs représentants, de vérifier la nécessité de la contribution publique et à en déterminer la quotité, l'assiette, l'emploi et la durée, les actionnaires d'une société démocratique sont ces citoyens et que la nature des certifications et des normes comptables est d'une nature différente lorsque l'on pense du point de vue de la citoyenneté et d'une société démocratique ou lorsque l'on pense du point de vue d'actionnaires dont le seul objectif est de savoir si leur placement financier a des chances de durabilité.

Si, derrière ce pouvoir de nomination et de chiffrage, il y a des enjeux politiques et civilisationnels majeurs, cela signifie que, du point de vue des stratégies positives, tout ce qui contribue à remettre dans le débat public ces enjeux cachés, ces choix de société implicites qui sont derrière ces objets apparemment purement techniques et en surplomb que sont des enjeux tels que les indicateurs et le chiffrage, est une brique fondamentale de toute activité démocratique, les objets de mouvements d'éducation populaires sur cette question sont fondamentaux. Je constate avec beaucoup de satisfaction que des mouvements tels que ceux qui ont été lancés par ces états généraux sur le chiffrage du chômage participent de cette logique.

La deuxième direction est que nous aurons de plus en plus besoin d'éléments qui ne portent pas simplement sur les notions de travail et d'activité à cause de leur caractère réducteur ou de leur confusion sémantique, mais sur la question globale de ce que l'on pourrait appeler les politiques de temps de vie, depuis l'accompagnement de la naissance jusqu'à l'accompagnement de la mort. Tout être humain est au moins porteur d'un métier fondamental de base qui est celui d'être chef de projet, chef de projet de sa propre vie.

La société a tout intérêt à ce que ce métier soit exercé dans de bonnes conditions. Lorsqu'une personne n'est pas en situation de prendre en charge sa propre vie, les dégâts collatéraux sur elle-même ou sur l'ensemble social sont considérables. C'est un immense enjeu que je n'ai pas le temps de développer ici, mais sur lequel je considère qu'il faut faire aller de pair aussi les enjeux de connaissance, y compris les enjeux de

connaissance statistique. De ce point de vue-là, toutes les enquêtes temps sont fondamentales. Les matériaux de connaissance qui nous sont fournis par les éléments portant sur les temps de vie sont déterminants.

Le dernier élément, c'est que ceci nous amène à penser différemment les rapports dans l'évaluation entre quantification et qualification. Il faut oser dire que la quantification n'est qu'un outil au service de la qualification et non l'inverse. Il n'y aurait pas de démocratie possible si nous étions dans des sociétés où des batteries d'indicateurs conduisaient à prédéterminer les choix publics. Le mot évaluation ne peut pas se réduire au terme de mesure. Le mot évaluation contient le mot valeur, la délibération sur la valeur et la valeur signifie force de vie.

Le propre d'une démocratie est d'organiser la délibération sur ces valeurs et de n'utiliser les systèmes de quantification et les systèmes de mesure qu'à l'appui de ce débat sur la qualité et non l'inverse.

(Applaudissements)

M. le PRESIDENT.- Nous pouvons prendre quelques questions même s'il est toujours difficile de prendre la parole après Patrick Viveret !
M. MARCHAND.- Thomas a décrit un processus de travail sur les statistiques administratives, qui ne date pas d'aujourd'hui, beaucoup plus que sur les statistiques relatives au chômage. Il a souligné que c'était de moins en moins efficace.

Du côté de l'ANPE, tout a commencé il y a deux ans. Depuis deux ans, on n'avait jamais observé une action aussi efficace sur les statistiques, en termes d'impact et de durée. Jusqu'à présent, il y a eu des opérations coup de poing comme l'opération "900 000 chômeurs de longue durée" lancée par Martine Aubry. Mais, après quelques mois, les chômeurs de longue durée qui avaient été exclus, ont été remplacés par de nouveaux chômeurs de longue durée. Ce qui n'avait pas été perçu, c'est qu'un chômeur de longue durée, c'est alimenté par des chômeurs de moins longue durée.

Depuis le mois de juin 2005, nous assistons à un phénomène qui semble ne pas avoir été perçu. Je ne comprends pas pourquoi, au niveau de l'ANPE et des organismes statistiques, la sonnette d'alarme n'a pas été tirée plus tôt et pourquoi ce qui se produisait n'a pas été dénoncé plus tôt.

Je fais allusion à ce décalage énorme, qui existe entre ce que l'on percevait sur le chômage ou sur les autres évolutions, et puis l'évolution des statistiques administratives et des sorties.

Mon interrogation rejoint les observations qui ont été faites, par exemple en Espagne, en Italie et en Allemagne, sur une décroissance des statistiques sans commune mesure avec ce qui s'était passé auparavant et avec l'évolution de la situation réelle du marché du travail.

M. BOCCARA.- Une question se pose quant à la définition des enjeux, pour faire le lien entre la deuxième et la troisième table ronde. Je partirai de l'idée d'en finir avec le taux de chômage. Il faut en finir avec un seul taux de chômage. Derrière le taux de chômage, se cache le plein emploi, qui est une notion qu'on n'est pas forcé d'accepter. Elle date d'après les années 1945, c'est le plein emploi néo-classique ou néo-keynésien, qui met l'accent sur un nombre, sur le fait que c'est un taux d'emploi non inflationniste. Qui met l'accent sur le nombre de postes et pas le nombre de personnes. Or, s'il y a 200 000 contrats supplémentaires dans les emplois à la personne, cela fait 200 000 emplois et c'est pris comme 200 000 personnes. Ce qui n'est pas vrai, nous le savons bien.

Notre appareil statistique est construit pour le plein emploi, c'est-à-dire pour mesurer si l'on est proche ou pas d'une étoile. Les inactifs, on n'en traite pas. D'ailleurs, on a eu un grand développement sur les inactifs, qui touche à un phénomène profond et juste. La fragilisation des gens n'est pas prise en compte. Les précarisations, les temps partiels, ce sont des ajouts.

Par conséquent, nous devons oser nous interroger sur cette question du plein emploi, d'autant qu'il est possible d'atteindre ce plein emploi de 5 %, qui n'est pas l'emploi de qualité pour tous... On voit bien de quoi il s'agit. Un exemple professionnel : j'ai fait une mission pour les comptes nationaux trimestriels à l'INSEE, pour publier plus vite et plus tôt l'emploi (à quarante-cinq jours au lieu de cinquante.) C'est la Banque Centrale Européenne qui le demande. Elle veut l'emploi plus tôt, pour calculer s'il y a une bonne productivité du travail. Mais elle ne se pose jamais la question de l'emploi de ces crédits et de savoir si l'argent des banques crée des emplois. Non, elle reste focalisée sur le nombre d'emplois, et le plus vite possible.

La flexicurité européenne est branchée sur ces questions. Thomas nous avait alerté sur ce point, à l'occasion d'un colloque sur les indicateurs en général. L'indicateur lui-même n'est pas neutre, il faut des indicateurs pour la politique publique et peut-être aussi des indicateurs qui utilisent certaines statistiques administratives. Mais il faut réfléchir au contenu. Quel taux d'emploi choisir ? Faut-il prendre celui des seniors ? Je me souviens d'un débat télévisé où les invités, de gauche ou de droite, affirmaient "*Oui, il faut augmenter le taux d'emploi des seniors*" parce qu'ils n'avait pas en tête que les seniors, c'était aussi les soixante, soixante-cinq ans ! "*Il faut augmenter le pourcentage d'heures non satisfaites*" et, donc, la rotation d'un emploi à l'autre avec la précarité. C'est la flexicurité. "*Il faut augmenter l'emploi de ceux qui peuvent*" : on enlève les inemployables et on se retrouve alors avec l'emploi aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni.

A mon avis, ces questions ne peuvent être prises de façon anecdotique. Nous devons nous interroger : est-ce que nous nous autorisons à revoir cette notion de plein emploi ? Le pourcentage de CDI suffit-il à caractériser la sécurisation de l'emploi ? Je ne le crois pas. En effet, les salariés qui sont licenciés, suite à une délocalisation, à une restructuration ou à une fermeture d'entreprise, ont souvent des CDI. Par conséquent, le pourcentage de CDI ne suffit pas à la caractériser.

Cette question de la sécurisation de l'emploi devrait nous aider, en tant que paradigme pour l'avenir. Il s'agit de poser des jalons. Elle est souvent employée, avec des formes et des contenus très différents, qui s'opposent. La flexicurité donne les 5 % de plein emploi. D'autres sont pour un filet de sécurité en prenant comme donnée les parcours professionnels. Il y a vraiment à s'interroger. Moi, je pose la question. On sait, ici, que j'ai travaillé avec d'autres sur la question de la sécurité de l'emploi et de la formation. A partir d'une cartographie des diverses situations (entrée dans la vie active, insertion dans l'emploi, retour vers la vie active ou retour vers l'emploi, fin de la vie active, restructuration, situation de travail et formation continue) ne devrions-nous pas pousser le système statistique à proposer une cartographie de la sécurisation de l'emploi, avec cinq ou six dimensions et un indicateur par dimension ? La société nous a envoyé comme message "Votre diminution du taux de chômage ne signifie pas une amélioration des situations" que, nous, nous

considérons comme une amélioration des trajectoires de vie. Par ailleurs, quelles implications pour le service public ? Un service public qui suit la sécurisation de l'emploi ne peut pas être uniquement statistique. Des questions de contenu sont posées. Derrière, l'articulation des statisticiens à tout le reste des services publics reste posée. On ne peut pas décréter que l'ANPE fait son travail de son côté et, nous, nous sortons des statistiques du nôtre. Cela amène à poser des questions sur la refonte de l'Enquête Emploi, dont nous ne pouvons pas nous satisfaire de la façon dont elle est menée actuellement.

M. SALMON (FO-ANPE).- Je vais essayer de répondre à la question posée : quels indicateurs, pour quelles politiques publiques ? J'ai envie d'ajouter : quels indicateurs médiatisés pour quelles politiques publiques ?

En étant cynique, je dirai que le 6 mai dernier a apporté un élément nouveau. Désormais, l'objectif principal de la politique publique est de contribuer à afficher un taux de chômage de 5 %, qu'on appellera "plein emploi" dans quelques années. De mon point de vue, cette nouvelle donne modifie considérablement le débat, tel qu'il a été introduit et tel qu'il existe depuis plusieurs mois. La grande réussite, notamment du collectif ACDC, est d'avoir fait vivre dans les médias, chaque fin de mois, lorsque les statistiques officielles tombaient, cette idée que les statistiques officielles n'étaient plus prises pour argent comptant. Et cela, c'est essentiel.

L'été dernier, le nouveau Président de la République était ouvert à ce débat et, dans son livre *Témoignage*, contestait les chiffres du chômage. Aujourd'hui il ne conteste plus les indicateurs ! C'est le même qui, aujourd'hui, annonce des chiffres du chômage. Ce constat m'amène à poser la question suivante : comment faire pour continuer d'exister dans l'espace public ? Nous sommes tous d'accord sur les indicateurs : il faut le nombre de chômeurs, il faut des indications sur la précarité, sur le chômage invisible, sur le taux de pauvreté ainsi que le nombre de créations d'emplois. Globalement, nous disposons de tous ces chiffres même si, sur certains, nous pouvons encore progresser. A mon sens, la question essentielle est de savoir comment faire progresser ce débat dans l'espace public. Je termine par une boutade : l'indicateur actuel est parfait par rapport aux options politiques, qui sont prises à l'échelle monde !

M. STROBEL (CGT-ANPE).- Il a été demandé comment ça s'était passé à l'ANPE par rapport à ce qui avait été mis en place et par rapport aux effets, à terme, de la statistique. La statistique, nous en parlons depuis trente, quarante ans. Avant, il fallait compter des bâtons et, chaque fois que nous pouvions l'éviter, nous le faisons. Aujourd'hui, c'est la machine qui compte. C'est la dictature de la machine contre les chômeurs, mais aussi contre les agents et il faut l'avoir en tête.

Je serais pour la suppression de toutes statistiques ANPE. Moi, je ne vais pas défendre le bout de gras de l'ANPE, bien au contraire. Cependant, je pense qu'il faut *Une* Statistique, qui soit débarrassée des scories. Les huit catégories, d'une certaine manière, sont une scorie. Il faut aussi *Une* qui nous permette de débattre et de combattre, de l'intérieur comme de l'extérieur, l'utilisation politique qui en est faite.

En matière de politiques publiques de l'emploi, je voudrais que nous puissions nous mettre d'accord pour combattre, de l'intérieur comme de l'extérieur, la dérive du service public. Cette dérive fait que nous caractérisons, au niveau de la CGT ANPE, l'ANPE comme étant un instrument de coercition sociale à l'encontre des chômeurs. Les objectifs chiffrés et les statistiques à l'interne structurent un mode de fonctionnement et un mode de productivité qui se développent et deviennent complètement démentiels au niveau de l'Agence.

Je n'ai pas envie de parler des emplois durables parce que les emplois durables, c'est une fumisterie ! Je sais bien que le CDI, ce n'est pas la panacée, malgré tout, il reste la référence au niveau du Code du Travail. Le reste, ce sont des emplois dérogatoires. La dégradation du droit *autravail* et la dégradation du droit *dutravail* vont ensemble. Sans aller jusqu'à modifier certaines choses comme le CDI, il faut mener un certain nombre de batailles.

M. le PRÉSIDENT.- Je vais laisser la parole à nos intervenants, pour vous répondre.

Mme DUFLO.- Bien sûr, il faut que l'ANPE produise des statistiques. Simplement, il ne faut pas les appeler les chiffres du chômage !

M. DURAND.- Il est inutile de prolonger le débat. Beaucoup d'idées très intéressantes ont été avancées.

M. COUTROT.- Il y a un succès du point de vue de l'objectif, qui était de faire baisser les chiffres de l'ANPE. Je disais que le succès était plus limité au plan politique. Le gouvernement se prévalait d'une baisse inédite du taux de chômage, mais son optimisme s'est heurté à une très forte incrédulité dans les sondages.

Une Intervenante.- Je ne suis pas d'accord !

M. COUTROT.- En 2006 les sondages montraient que la très grande majorité des Français ne croyaient pas à la baisse du chômage.

Au niveau des grands médias, en particulier des chaînes nationales, le débat n'a pas percé. Celles-ci sont restées hermétiques à cette problématique, qu'on a essayé de soulever tout au long de la campagne. Dans la presse et dans l'opinion publique, il y a un très fort scepticisme, ce que les sondages confirment.

M. le PRESIDENT.- Nous allons achever cette troisième table ronde. Je remercie nos intervenants pour leur participation.

Conclusions et recommandations

M. le PRESIDENT.- Il est prévu que différents intervenants tracent à la fois des conclusions et des recommandations. Je passe la parole à Pierre Concialdi, pour commencer.

M. CONCIALDI (RAI, ACDC)- Le contenu des différentes tables rondes a permis d'identifier un certain nombre de pistes, qui me paraissent assez solides. Concernant la première table ronde, j'ai relevé trois paradoxes. Tout d'abord, on reconnaît l'extrême richesse des données ANPE. Le paradoxe, c'est qu'elles se résument à un indicateur unique. Il y a un problème : on peut lancer des tas d'analyses intéressantes grâce à ces données, mais il faut cesser d'en tirer un taux de chômage.

Ensuite, on a bien compris que la qualité de l'Enquête Emploi était restée stable. Nous savons que la qualité des statistiques administratives est fluctuante. Pourtant, au cours des derniers mois, les statistiques ANPE ont continué à être privilégiées. Il était nécessaire de rappeler, comme Esther Duflot l'a fait remarquer, qu'on avait atteint une perversion presque absolue dans la présentation des chiffres.

Enfin, il convient de poser la question du chômage sous l'angle de l'emploi. Pour cela, la meilleure source est l'Enquête Emploi, donc, il devient de plus en plus nécessaire de l'enrichir. Nous avons parlé de la régionalisation. Ce thème est venu dans d'autres débats, sur la question des inégalités des niveaux de vie.

Les conclusions qui ressortent de cette première table ronde sont les suivantes. Premièrement, il faut sortir de cette répétition mensuelle incantatoire du chiffre du chômage, bâti sur une liste dont les évolutions ne veulent plus rien dire. Je pense pas être trop caricatural en résumant ainsi la situation. Deuxièmement, si on ne doit plus prendre appui sur la liste ANPE, il faut privilégier une nouvelle référence. Il faut travailler à mettre, dans le débat public, des statistiques qui fassent sens et qui prennent en compte, à la fois la question du chômage, de l'emploi, et aussi tout ce qui est nécessaire pour la compréhension des chiffres. Enfin, il faut veiller à fournir des éléments sur la qualité statistique de ces différentes sources.

Nous avons identifié un certain nombre de pistes, qu'il s'agit maintenant de porter et de développer. Elles permettent de dessiner une perspective sur la question des statistiques du chômage.

La deuxième table ronde posait une question plus vaste. Le camarade du MNCP a bien fait de le rappeler, il y a du nouveau concernant les statistiques du chômage. Jusqu'à présent, on créait des catégories, on jonglait avec, et cela permettait de faire diminuer la catégorie phare ou officielle (les fameux DEFM de catégorie 1). La nouveauté, avec les politiques menées depuis plusieurs années maintenant et renforcées ces derniers temps, de mise sous pression des chômeurs, c'est que de plus en plus de chômeurs ne font même plus partie des listes. Il se passe d'ailleurs la même chose avec les rmistes : par exemple dans le département des Bouches du Rhône, le nombre de rmistes a baissé de 12 % l'année dernière. Evidemment, c'est surtout l'effet de la pression et des contrôles accrus qui ont été menés sur les rmistes. Mais c'est un phénomène dont nous devons être conscients lorsque nous allons réfléchir sur ces questions du chômage et de l'emploi.

Et puis, j'ai relevé un consensus, aussi bien de la part de l'OCDE que de nombreux autres interlocuteurs, sur la nécessité d'une vision plus large, que je résume en deux formules : « en deçà du chômage », c'est-à-dire regarder du côté du non-emploi - effectivement, certaines situations dites « d'inactivité » sont problématiques – et « au delà de l'emploi », pour prendre en compte la qualité de l'emploi, les conditions de travail et tout ce que nous avons dit sur les différentes facettes de la dégradation de l'emploi, des salaires et des conditions de travail.

En conclusion, je dirai que les statistiques du chômage sont un point d'entrée dans la façon de poser la question sociale et les questions sociales. Ce n'est évidemment pas un point d'aboutissement. D'une certaine manière, se focaliser sur un chiffre est en faire un point d'aboutissement. L'emploi n'est pas une finalité en soi, ce n'est jamais qu'un moyen pour toucher un revenu et construire un projet de vie. Il faut renverser la manière de voir les choses. Pour cela, il faut de nouveaux indicateurs.

La troisième table ronde a montré que le concept « d'emploi inadéquat » est une façon de renverser cette perspective. Il ne s'agit plus seulement de partir d'un « déficit d'emploi », mais de reposer ces questions

à partir de l'idée que l'emploi est non seulement le moyen d'accéder à un revenu, mais aussi au lien social, à un projet de vie, à des conditions de vie décentes.

Reposer la question à partir de ce changement de perspective évite une forme de perversion des politiques publiques. Il y a dix ans, c'était également la conclusion du dossier que Cerc-Association avait publié sur cette question. Le dossier s'intitulait "Chiffres du chômage, des enjeux de société" et la conclusion était déjà qu'à focaliser le débat sur un chiffre fétichisé les politiques allaient droit dans une impasse. Aujourd'hui, nous sommes arrivés au bout de l'impasse et il faut en sortir. Il existe des facteurs de blocage majeurs, des facteurs politiques, des acteurs patronaux qui freinent considérablement aussi. On voit bien qu'il existe des enjeux de pouvoir et, à mon avis, ça ne va pas être simple. Mes camarades de la CGT et de SNU vont vous dire quel va être le programme, pour les prochains mois, dans ce domaine.

Mme UZAN-CHOMAT (SNU-ANPE).- Nous ne pourrions pas terminer cette journée sans un point de contexte. Les reconfigurations ministérielles en cours vont avoir un impact important sur les administrations dont il a été question aujourd'hui. L'INSEE, l'ANPE, la DARES sont au coeur du remue-ménage entre l'ancien Bercy et le nouveau ministère des finances qui comprendra l'Emploi. Encore que pour l'ANPE, notre sort n'est pas fixé sur le ministère de tutelle, qui pourrait être aussi celui des affaires sociales.

Ces trois administrations étaient au coeur des débats sur l'indépendance de la production statistique et les pressions exercées sur la DARES ont été dénoncées par les personnels.

Depuis le début de l'année, les personnels de ces trois administrations ont été marqués par la polémique sur les chiffres du chômage. Ils demandent aujourd'hui que leur administration soit très vite en mesure de produire des chiffres incontestables, crédibles et qui correspondent aux demandes des utilisateurs. Cela implique des engagements rapides des ministres concernés, sur leur volonté que le système statistique demeure impartial.

Mme HERVIANT (CGT-Insee).- Je vais vous indiquer le suivi que nous allons donner à ces Etats Généraux. Tout d'abord, je vous rappelle une des premières actions qu'avaient menées les intersyndicales des trois administrations (INSEE, DARES et ANPE). Nous avons demandé que le chiffre mensuel du chômage BIT ne soit pas publié dans la mesure où le recalage avec l'Enquête Emploi n'avait pas été fait. Le gouvernement disait, « le thermomètre n'a pas changé ». Si, il a changé ! Dans cette mesure, nous continuerons de demander, jusqu'en octobre, que le taux de chômage ne soit pas publié en fin de mois.

En dehors des leviers militants habituels, qui donneront lieu à manifestations publiques, il y aura une participation du groupe du travail du CNIS. Celui-ci va en effet mettre en place un groupe de travail sur les chiffres du chômage, qui démarrera en juin. Il était nécessaire, et la polémique a un peu poussé à la mise en place de cette instance. Eu égard à l'ampleur de la polémique, et aussi à ce qu'a été, depuis deux ans au sein du CNIS, le groupe de travail sur les inégalités, nous tenions à apporter plusieurs précisions : il nous semble essentiel que la participation au groupe de travail soit la plus large possible, autant vis-à-vis d'associations que de chercheurs. Le deuxième élément important concerne le travail que va mener ce groupe : il faudra aborder, certes les chiffres du chômage, mais pas seulement. Il faudra traiter également de tous les domaines connexes qui sont concernés (le travail, le sous-emploi et la précarité, les salaires etc.)

Nous militerons pour que le groupe du CNIS prenne cette forme et qu'il puisse en sortir des idées fortes.

En ce qui concerne le fonctionnement du CNIS, qui est une instance dans laquelle sont rassemblés les producteurs et les utilisateurs de statistiques, on a souvent fait remarquer que les débats étaient réservés à des spécialistes et qu'il était difficile de les ouvrir à la société civile. C'est vrai aussi qu'on y a davantage vu se formuler des demandes nouvelles plutôt que des demandes de réexamen, comme par exemple sur les chiffres du chômage. Cette instance doit être renforcée pour que la participation des acteurs sociaux y soit plus grande. Elle ne doit pas être seulement force de proposition et proposer des sujets nouveaux à traiter, mais être aussi une instance de suivi de ce qui est déjà fait. A l'INSEE, nous sommes très

vigilants sur ce point, certains sujets de la statistique publique sont peu ou mal traités, en tout cas moins bien traités qu'autrefois. C'est une conséquence de choix politiques plus ou moins avoués. A notre sens, un renforcement du CNIS est indispensable pour qu'on puisse y observer, non seulement les nouvelles enquêtes et les nouveaux sujets, mais aussi pour qu'on puisse y mener un travail rétrospectif, sur ce qui a été fait et sur ce qui ne l'est plus.

N'oublions pas que nous évoluons dans un contexte budgétaire de la Fonction Publique où l'on parle de priorités négatives. Un des leviers, pour que des statistiques impartiales et complètes soient produites, sera le renforcement du CNIS. Il est indispensable en termes de participation et en termes de missions.

M. le PRESIDENT.- Je vous remercie tous pour votre participation

!

(La séance est levée à 18 heures 05.)

ANNEXE : Texte d'appel aux Etats-Généraux

Syndicats CGT, CGT-FO, SNU-TEFI (FSU), UNSA

du Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement,

Syndicats SNU-TEFI, SUD de l'ANPE,

Syndicats CGT, CFTD, SUD, CGT-FO, CGC de l'Insee,

Agir Ensemble contre le Chômage (AC !), Mouvement National des Chômeurs et

Précaires (MNCP), Association pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité (APEIS),

Réseau Stop Précarité, Réseau d'alerte sur les inégalités, Collectif « les Autres

Chiffres du Chômage » (ACDC)

Etats généraux des chiffres du chômage et de la précarité

Mardi 29 mai, 13h30-18h00 ASIEM 6 rue Albert de Lapparent, 75007 Paris

La controverse sur les chiffres du chômage a marqué la campagne électorale présidentielle. Elle a permis de dénoncer les dérives du traitement statistique du chômage, qui a atteint ces dernières années des sommets inégalés. Les proclamations triomphantes du gouvernement sur le recul du chômage ont perdu leur crédibilité.

Mais la controverse n'a pas eu que des effets positifs. On a beaucoup parlé des chiffres du chômage, mais peu des politiques à mener contre le chômage. La controverse a encore renforcé la focalisation médiatique sur « le chiffre » fétichisé du chômage au détriment de la prise en compte des diverses dimensions de l'insécurité sur le marché du travail. Les errements des directions de l'Insee et de la Dares ont gravement affaibli l'indépendance et la crédibilité du système statistique public.

Cependant la communauté des statisticiens a su se mobiliser pour défendre sa déontologie professionnelle, comme l'ont montré le débat du 8 mars au CNIS et les prises de positions des personnels et des syndicats de l'Insee et de la Dares. Les syndicats de l'ANPE ont dénoncé les orientations de la direction de l'Agence. Les associations de chômeurs et de précaires ont fait entendre leur voix sur ces thèmes, notamment par leur participation au collectif ACDC. L'évidence commence à s'imposer qu'il faut de nouvelles pratiques, voire de nouvelles règles juridiques garantissant l'autonomie du système statistique public, et surtout une réforme profonde des indicateurs du marché du travail.

Pour que cette crise débouche sur des avancées concrètes, nous proposons des « Etats généraux des chiffres du chômage et de la précarité ». Statisticiens, syndicalistes, militants associatifs, utilisateurs des statistiques, ont des demandes et des propositions pour reconstruire un système cohérent d'indicateurs du chômage, mais aussi de la précarité de l'emploi, du travail et du revenu. C'est la condition pour restaurer la crédibilité du système statistique public, permettre un réel débat démocratique et mener des politiques efficaces et justes. Il importe aujourd'hui de mettre en commun ces propositions, de les soumettre au débat et d'interpeller les futurs responsables publics sur leur mise en œuvre rapide.

Les syndicats et associations ci-dessus appellent à la tenue d'Etats Généraux des chiffres du chômage et de la précarité.

Inscription indispensable avant le 24 mai 2007 par mail à l'adresse :

chiffresduchomage@gmail.com

(dans la limite des places disponibles, salle de 200 places)

Participation aux frais : 5 euros (gratuit pour les chômeurs et les étudiants)

Programme

Introduction - 13 h 30

par les représentants du personnel de la Dares

Président de séance : Guillaume Duval, rédacteur en chef d'Alternatives

Economiques

Table ronde n°1 – 13 h 45 / 15 h Quels chiffres pour le chômage?

Dominique Goux (statisticienne), Stéphane Jugnot (statisticien), Nicolas Prokavas

(économiste) Que faire des statistiques ANPE ? Comment améliorer et mieux utiliser l'enquête Emploi ? Quelles conditions de transparence et de coopération pour restaurer la crédibilité des chiffres ?

Table ronde n°2 - 15 h /16 h 15 Sous-emploi, précarité, emploi inadéquat : quels indicateurs ?

Jacqueline Balsan (Mouvement national des chômeurs et précaires), Robert Castel (sociologue, EHESS), Raymond Torrès (économiste, OCDE), Serge Volkoff (statisticien, ergonomiste, GIS-Créapt)

Quels indicateurs pour l'insécurité de l'emploi et du travail ? Quelles sont les propositions en débat ? Quels choix méthodologiques et politiques ?

Table ronde n°3 – 16 h 15 / 17 h 30 Quels indicateurs, pour quelles politiques publiques ?

Thomas Coutrot (Collectif ACDC), Esther Duflo (économiste, MIT), Denis Durand (CGT), Patrick Viveret (philosophe)

Pourquoi est-il si difficile d'élargir le débat au-delà du « vrai » chiffre du chômage? En quoi le choix des indicateurs est-il aussi un choix de société ...?

Conclusions et recommandations – 17h30 / 18 h

Pierre Concialdi (Collectif ACDC), Julie Herviant (CGT INSEE) Sylvette Uzan-Chomat (SNU-TEFI/ANPE)